
Atelier du Rouget Simon Teyssou & associés

Commune de Assier
Le Bourg
46320 Assier
T. : +33 5 65 40 57 97

Référence dossier : 23-117

Atelier du Rouget Simon Teyssou & associés

Mandataire
Architecte, urbaniste, paysagiste,
économiste de la construction,
concertation

courrier@atelierarchitecture.fr
<http://atelierarchitecture.fr>

BET CROS
Co-traitant 1



Plan guide pour les espaces publics d'Assier

Diagnostic

SOMMAIRE

I. DONNEES GENERALES

1. Données géographiques
2. Données historiques
3. Données démographiques
4. Données relatives à l'urbanisme et au foncier
5. Données relatives aux réseaux

II. COMMERCE, SERVICES ET ARTISANAT

1. Equipements et services
2. Commerces
3. Zone artisanale et zone d'activité

III. VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

IV. HABITAT

V. TOURISME, NATURE ET PATRIMOINE

1. Tourisme et patrimoine naturel
2. Patrimoine bâti et petit patrimoine

VI. MOBILITES

VII. ANALYSE DES ESPACES PUBLICS

1. Appréciation générale
2. Enjeux des différents secteurs
3. Liaisons avec les zones résidentielles

INTRODUCTION

Le diagnostic constitue le socle sur lequel est fondé le plan guide pour les espaces publics d'Assier. Ces deux volets de l'étude sont pleinement articulés car les hypothèses de projets amènent à questionner le territoire, son fonctionnement, ses atouts comme ses faiblesses. Le diagnostic ne se veut ni encyclopédique, ni lisse, ni exhaustif mais cherche à faire émerger des pistes de projets, des problématiques, des enjeux saillants sur lesquels la puissance publique puisse avoir prise. Le plan guide prenant pour objet plus spécifiquement les espaces publics, la dernière partie du diagnostic est consacrée aux enjeux qui y sont directement liés.

Le diagnostic résulte d'une démarche d'analyse et de projet qui donne une place importante au travail de terrain, au dialogue avec les acteurs locaux comme avec l'ensemble des habitants et usagers du territoire. Le diagnostic mobilise aussi les partenaires comme les commanditaires de l'étude.

Le diagnostic replace l'analyse urbaine dans une perspective élargie des transformations du territoire, historique et géographique. Il s'intéresse aux caractéristiques de la commune qui en font un pôle relais au sein d'un territoire rural : ses services, équipements, commerces mais aussi la vie associative et culturelle. La question de l'habitat est sommairement abordée mais nous invitons le lecteur à se référer aux conclusions du PLH réalisé dans le cadre de l'élaboration en cours du PLUi.

Le plan guide ambitionne un projet global à même de renforcer l'identité de la commune. Le diagnostic accorde donc une grande importance au patrimoine bâti, naturel mais aussi petit patrimoine d'Assier. La question du tourisme est abordée dans le même chapitre.

Chaque chapitre se conclue par une page qui en synthétise les principales informations et ouvre sur des hypothèses de projets.

Pour une présentation très riche de l'histoire d'Assier, nous renvoyons à l'ouvrage intitulé "Assier, la condition monumentale" écrit par Bernard Bahut (auto-édition).

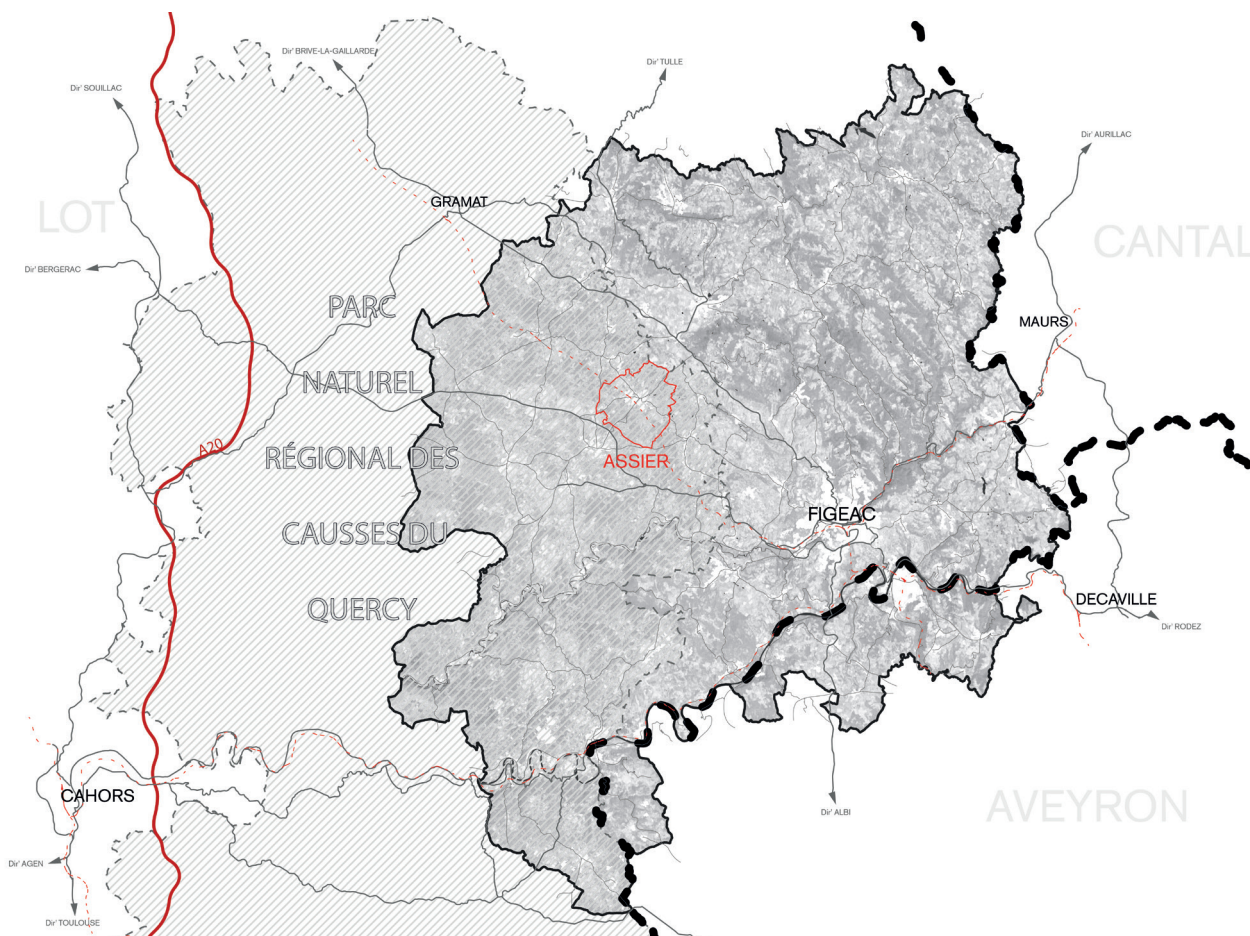
I. DONNÉES GÉNÉRALES

Ce chapitre replace la situation actuelle d'Assier dans une perspective géographique et historique élargie. Il s'agit d'une présentation concise et synthétique et non pas exhaustive. Elle restitue des éléments de présentation de la commune issus du CCTP.

1- Données géographiques

1.1 - Localisation

Assier est située dans l'est du département du Lot en région Occitanie. Elle se trouve à la limite du Causse et du Limargue. Le village fait partie du parc naturel régional des Causses du Quercy (PNRCQ), territoire en mutation qui œuvre pour la conservation de son caractère rural et la préservation de son patrimoine d'exception. Assier fait partie de l'aire d'attraction de Figeac. Ses habitants sont appelés les Assiérois ou Assiéroises. Assier constitue, pour le Grand Figeac un pôle d'équilibre avec Livernon. Les deux communes assurent, ensemble, un pôle de services pour un territoire rural élargi.



Assier au sein de son territoire élargi et ses principaux axes de circulation. Source : Atelier du Rouget

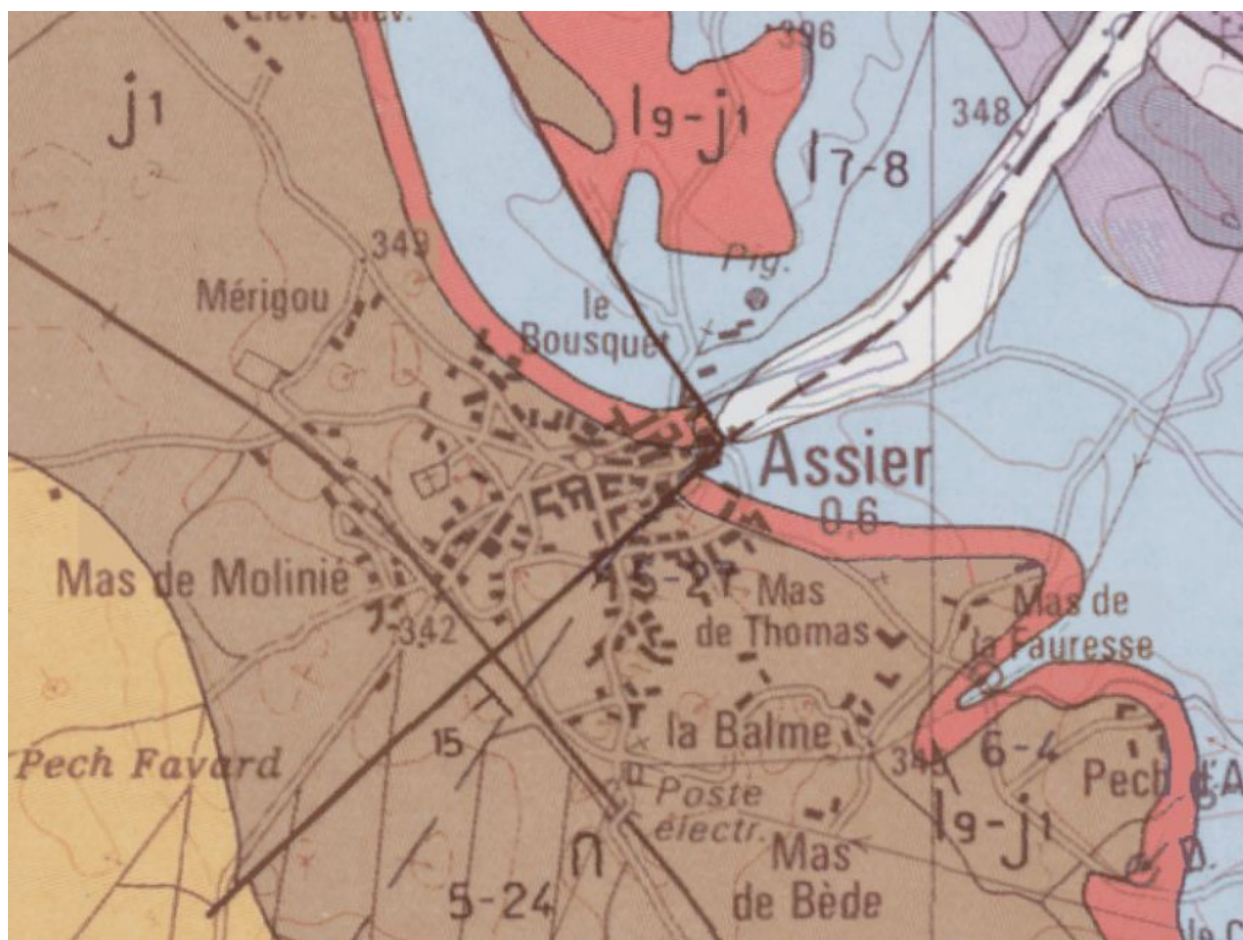
1.2 - Géologie et hydrologie

A. Géologie : la porte des Causses

Le bourg d'Assier s'inscrit dans une situation géographique singulière à l'articulation de la région naturelle du Limargue, bande de terre fertile constituée de petits vallons caractérisés par des sols calcaires sur marnes et les sols peu profonds et caillouteux du Causse de Gramat, situé entre les vallées de la Dordogne et du Célé. Cette situation inscrit donc Assier au cœur d'une pluralité de paysages contrastés et constitue une entrée privilégiée sur la limite orientale du PNR des Causses du Quercy.

B. Hydrologie et paysage de l'eau

Cette proximité avec le Causse pourrait suggérer que l'eau, denrée rare, ne viendrait que du ciel ou de manière très ponctuelle dans les sols, mais la situation particulière d'Assier a laissé une place significative à l'eau. En effet, le modeste ruisseau de l'Aume accompagne l'entrée du bourg depuis l'est. Son nom qui vient du mot « orme » nous renseigne sur les caractéristiques paysagères et écologiques de ce ruisseau, dont le cours était ponctué de cet arbre autrefois répandu. La carte de Cassini (XVIIIe) figure d'ailleurs très nettement son cours et la constitution historique du bourg d'Assier trouve sa genèse à l'endroit d'une première perte (infiltration partielle du cours d'eau dans le sous-sol). Les premières habitations furent bâties sur une petite butte à l'ouest de l'actuelle rue du Ruisseau pour se protéger de ponctuels épisodes d'inondation hivernaux que connaît toujours le lit du ruisseau et dont les généreux abords enherbés sont appelés Croze de l'Aumière, littéralement « creux d'orme ».



Carte géologique d'Assier. Source : Géoportail, BRGM



5286 L'ancien lavoir d'Assier. Source : Photographies ADR



6329 Fontaine présente à proximité du parking visiteur (route de Lacapelle). Source : Photographies ADR

Après une première écluse, l'Aume poursuit son chemin sous la place de la rue du ruisseau, autrefois simple franchissement, et ressurgit quelques mètres plus loin au niveau d'un petit réservoir dédié à l'alimentation du moulin du château. Lorsque ce bassin est particulièrement chargé, on entend le bruit prononcé d'une chute d'eau que certains habitants appellent avec emphase Cascade du moulin. C'est après avoir actionné les roues horizontales de l'ouvrage que l'eau disparaît sous terre avant de resurgir 13 km au sud sur la rive droite du Célé à Saint-Sulpice. Cette résurgence appelée "Font del Pito" alimente en eau potable le secteur.

Cette configuration hydrologique est typique : les ruisseaux qui s'écoulent des marnes du Limargue se perdent au contact des calcaires des Causses sur la commune d'Assier dans de petites dépressions circulaires caractéristiques de l'érosion des calcaires en contexte karstique appelées dolines. Ces ruptures topographiques subtiles sont largement répandues sur le territoire des Causses et plusieurs d'entre elles sont visibles à Assier, notamment à l'endroit du cimetière et au pied sud du château où disparaît justement l'Aume. L'appellation vernaculaire locale retient le terme de Gourgues qui vient de l'occitan gorga, terme polysémique qui signifie autant « amas d'eau », « mare », « gouffre », « fossé où les eaux croupissent », « réservoir », « cuvette servant à l'irrigation d'un jardin », « bassin » que « bief de moulin » (réf. : Trésor de Félibrige de Frédéric Mistral, dico français/occitan du XIXe).

C'est précisément ici que la rue des Gourgues, modeste chemin empierré, s'inscrit dans cette situation singulière non loin du château. Ici, on peut apprécier une végétation luxuriante avec la prédominance du frêne accompagné d'autres essences appréciant les sols frais et humides. Les jardins en pente des parcelles privées voisines bordent cette déclivité et garantissent la préservation de ce paysage fort apprécié des assiérois. Ce parcours révèle aussi de belles vues pittoresques sur la façade sud du château d'Assier autorisant même la portée du regard jusqu'au clocher de l'église Saint-Pierre.

Les petits ouvrages liés à l'eau qui parsèment le bourg sont aussi un témoignage significatif de l'importance de cette ressource dans la vie pastorale et agricole locale. Installé sous de vigoureux platanes sur la place de la rue du Ruisseau, le lavoir signale l'emplacement privilégié de la collectivité. Sur le Foirail, un abreuvoir inscrit dans la pente en forme d'anse récupère les eaux de ruissellement de ce vaste espace autrefois intégré aux communs. Les troupeaux de bovins et d'ovins venaient s'abreuver à ce réservoir, cœur des échanges sociaux et marchands du bourg. Ce petit patrimoine lié à l'eau est très répandu dans la région (Espédaillac, Reihac, Grèzes).

Au XIXe siècle, plus en amont, des bassins alimentés par l'Aume ont été créés à l'est d'Assier afin de stocker le volume d'eau nécessaire au fonctionnement des trains à vapeur assoiffés après la montée venant de Figeac. Ces ouvrages, contemporains de la construction de la gare sont reliés à son château d'eau par des conduites enterrées qui passent sans doute sous l'actuelle départementale. Ces bassins que les habitants appellent par (més)usage étangs constituent donc un patrimoine ferroviaire singulier qui signale l'importance stratégique de la gestion de la ressource en eau au moment du développement du chemin de fer dans la région (rétention, stockage, alimentation). Cette petite infrastructure hydraulique relie ainsi les deux extrémités du bourg.

2 - Données historiques

2.1 - Une brève histoire d'Assier :

Assier a longtemps été un camp fortifié et la transformation de son castrum en château, entre 1450 et 1540, marque un tournant dans son essor. L'histoire d'Assier est notamment marquée par la personne de Jacques Ricard de Genouillac qui y est né en 1465 et connut une brillante carrière militaire et diplomatique.

Le bourg historique du XVe siècle se situe juste au nord du château. La logique géographique de l'implantation de ces habitations, sur un léger surplomb à proximité d'espaces humides, est encore lisible aujourd'hui.

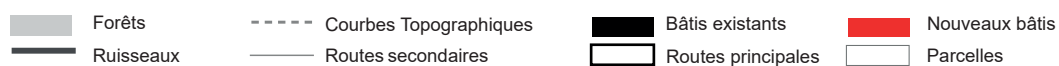
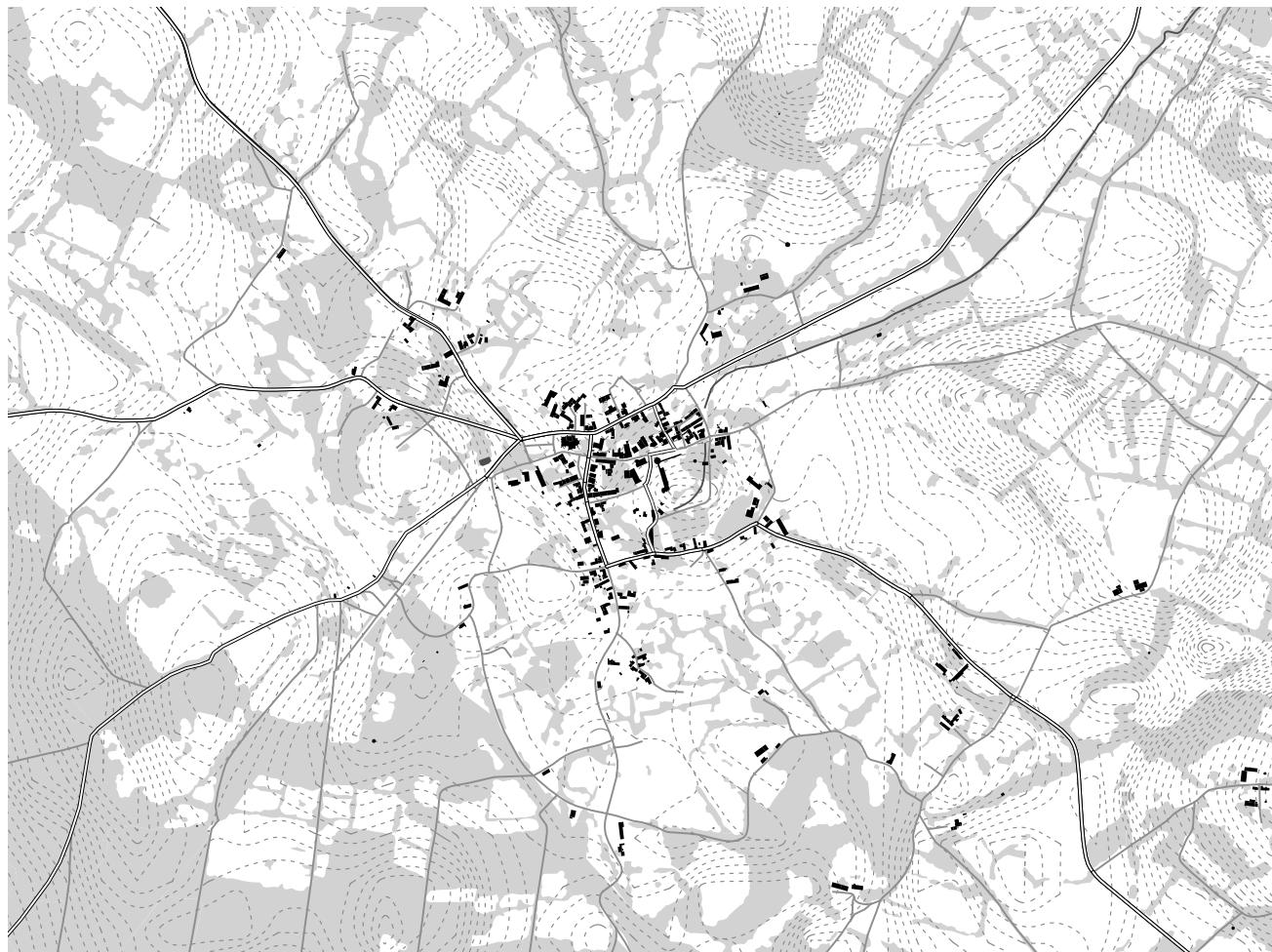
Le château fut démoli entre 1768 et 1788. Cela est minutieusement décrit dans le livre de Bernard Bahut cité en introduction de ce diagnostic.

Un bond dans le temps nous conduit ensuite en 1860 au moment de la construction de la ligne Brive-Rodez qui comprend l'installation d'une gare à Assier. Les aménagements hydrauliques liés au train à vapeur sont décrits dans la partie du diagnostic dédiée à la géographie de la commune.

L'histoire moderne d'Assier est marquée non seulement par le développement des moyens de transport mais aussi par l'amélioration de l'accès à l'eau, avec la réalisation de mares, fontaines et pompes. Cela donne une lecture particulière de la mare pavée au milieu du foirail et de la fontaine présente à proximité de la halle. Le lavoir a lui aussi été édifié relativement récemment (1860).

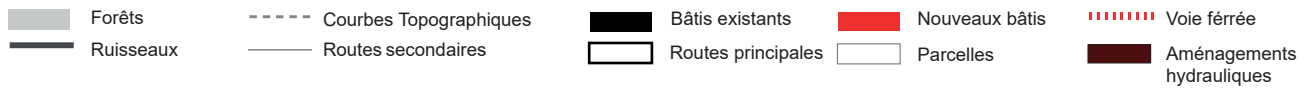
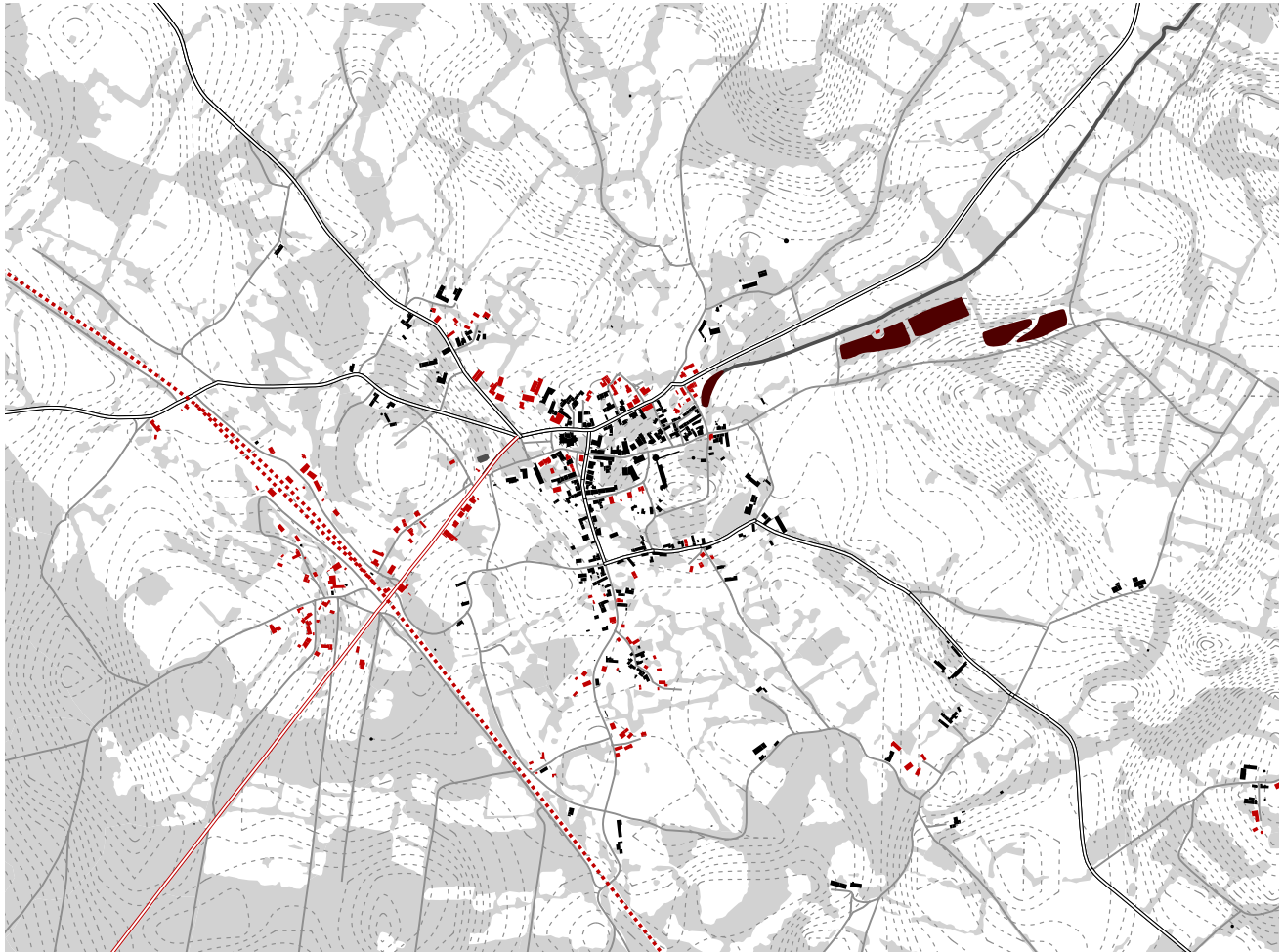
Evolution du Bourg d'Assier

1825 : Le Socle de l'urbanisme moyenâgeux et renaissant



Evolution du Bourg d'Assier

1862 : Arrivée de la voie ferrée et nouveau tracé de la D653



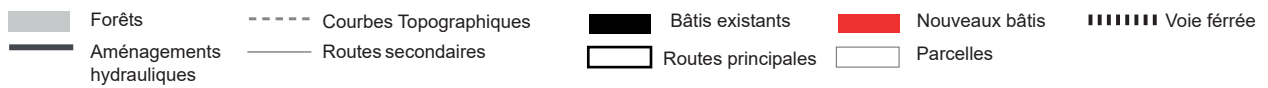
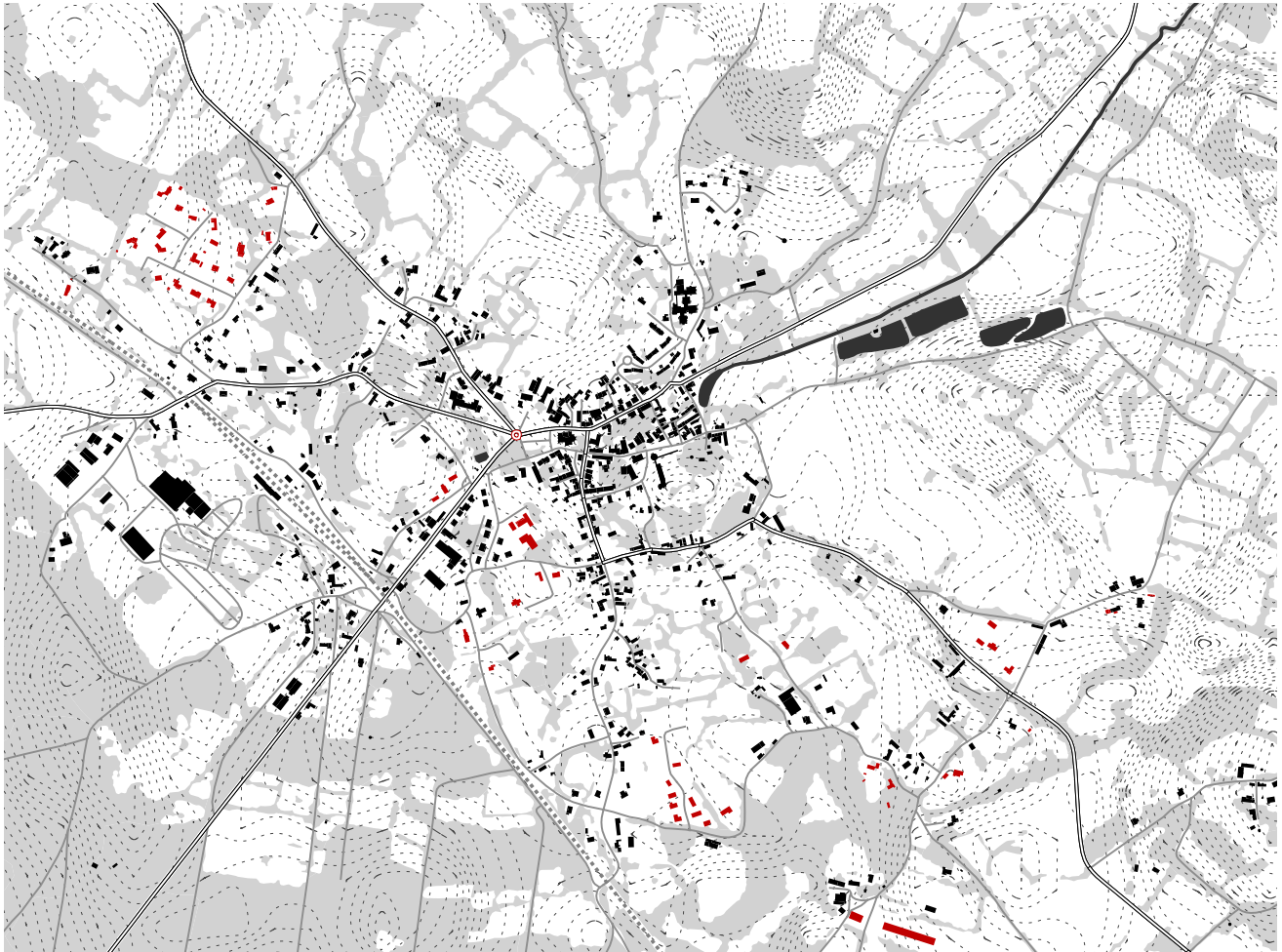
Evolution du Bourg d'Assier

1940 - 1990 : L'étalement urbain



Evolution du Bourg d'Assier

1990 - 2020 : La périurbanisation



3- Données démographiques

3.1 - Le fragile maintien d'une population à tendance vieillissante

La démographie d'Assier a fluctué depuis l'après-guerre pour atteindre 661 habitants en 2020. La population de la commune a diminué d'environ 20% entre 1968 et 1982 dû à l'exode rural vers les grands bassins d'emplois régionaux. De 1990 à 2009, la commune s'est repeuplée (+24%) pour atteindre un pic à 681 habitants. Cette nouvelle population a notamment été accueillie dans les lotissements construits durant cette décennie. Depuis la population de la commune marque une légère baisse.

La population assiéroise est de plus en plus âgée avec près de 60% des habitants ayant plus de 44 ans (20% entre 45 et 59 ans / 20% entre 60 et 74 ans / 20% de plus de 75 ans). Le fort indice de vieillissement de la commune (169) traduit la prédominance des personnes âgées (plus de 65 ans) par rapport aux jeunes (moins de 20 ans).

Depuis dix ans, une part croissante de la population d'Assier est constituée de personnes vivant seules, sauf les plus de 80 ans mais dont le taux de solitude reste très important (49%).

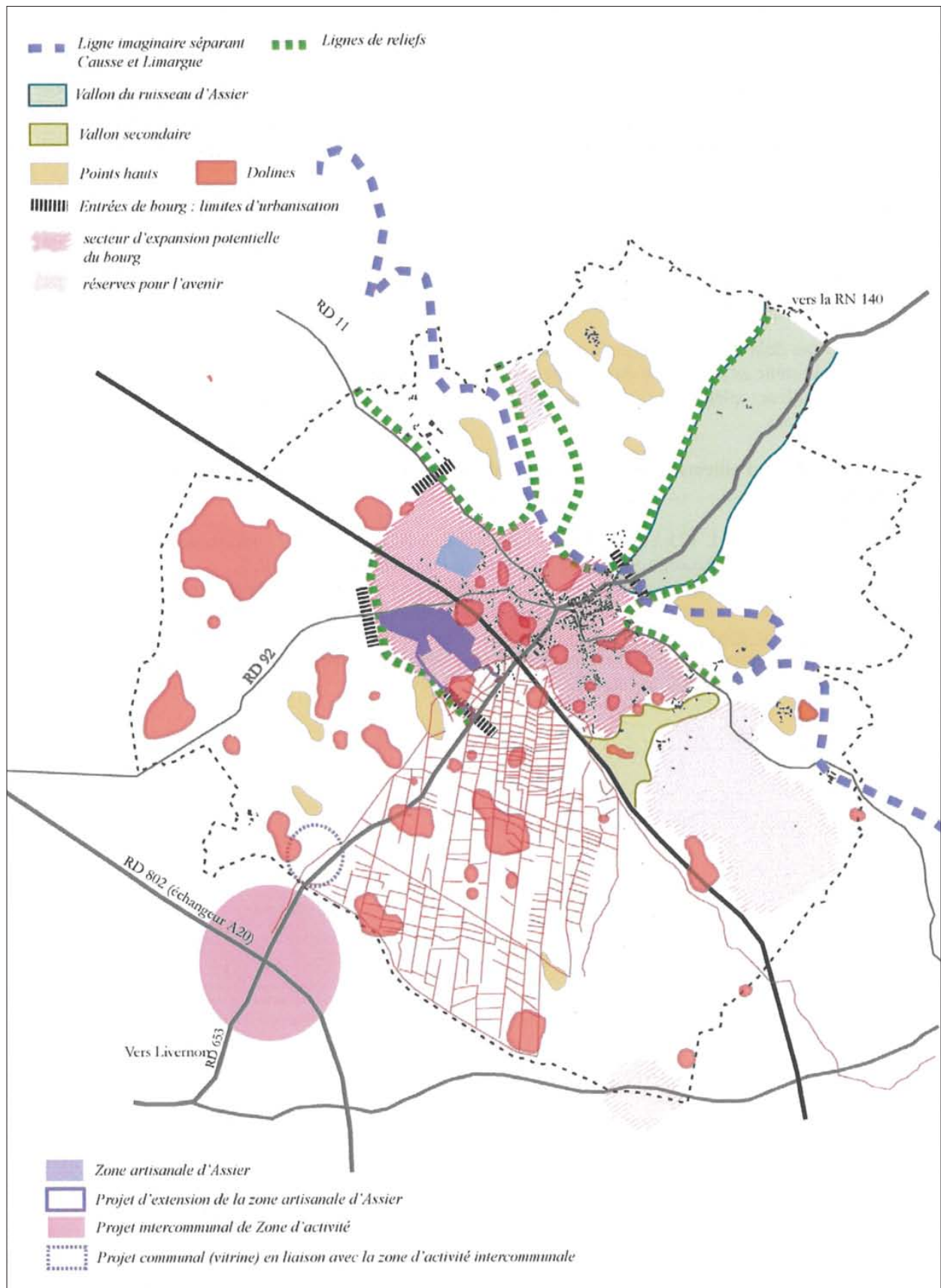
3.2 - Des habitants actifs et des emplois qui se maintiennent

Assier compte :

- 70,1% d'actifs ayant un emploi
- 5,1% de chômeurs
- 8,2% de retraités
- 7,8% d'autres inactifs
- 8,1% d'étudiants

L'indice de dépendance économique de la commune (147) traduit logiquement la faible proportion de la population à être en âge de travailler, moins du fait du nombre de jeunes que de celui des personnes âgées. Si on met en regard ces chiffres avec ceux de la démographie, on compte 9.2% de chômeurs mais 34% de plus de 60 ans. Cela signifie qu'une part importante de la tranche des 60-74 ans n'est pas encore à la retraite mais le sera prochainement et augmentera alors la proportion de chômeurs. Autrement dit, une part importante des actifs de la commune ne le seront bientôt plus.

Le faible indice de concentration de l'emploi (39) traduit le fait qu'il y a moins d'emploi que d'actifs dans la commune. Cela signifie que les habitants travaillent ailleurs que sur la commune, et, potentiellement, que peu de personnes viennent à Assier pour travailler. Loin d'être un pôle d'emploi, la commune apparaît comme un pôle résidentiel dépendant du bassin d'emploi de Figeac et des périphéries commerciales et artisanales des communes voisines. Cette tendance reste effective malgré le maintien et la création de services et d'entreprise sur la commune.



Extrait de l'actuel PADD d'Assier.

4- Données relatives à l'urbanisme et au foncier

4.1 - PADD actuel

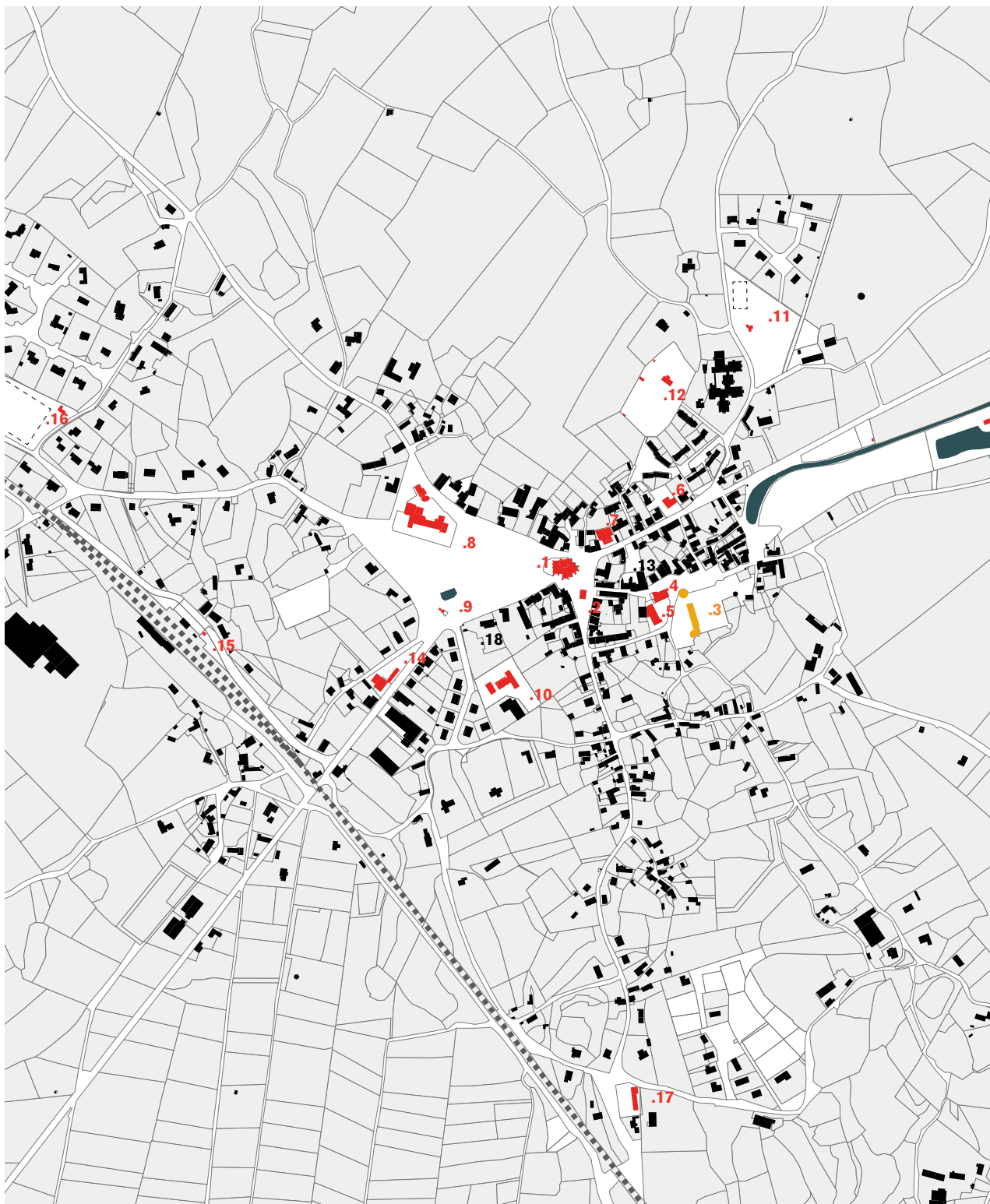
Le PADD actuel d'Assier date de 2011 et repose sur 4 grandes orientations :




- Privilégier et accompagner le développement du bourg d'Assier pour maintenir et renforcer son identité et son rôle de centre de vie
- Appuyer le projet de développement sur les lignes fondatrices du territoire communal en prenant en compte les spécificités de chacune de ses « grandes entités »
- Préserver l'activité agricole, vecteur de l'économie et de l'identité locale, comme acteur du développement durable
- Préserver le patrimoine architectural, naturel et paysager comme condition pour fonder le projet d'avenir de la commune.

Le plan guide répondra donc à ces grandes orientations et intégrera les préconisations et objectifs détaillés dans ce document.

4.2 - PLUi en cours d'élaboration

Un nouveau PLUi qui inclut la commune d'Assier (Grand Figeac) est en cours d'élaboration. La temporalité de cette étude ne nous permet pas d'en restituer les éléments dans le diagnostic. Le COPIL de l'étude pour le plan guide d'Assier permet cependant de garantir la bonne articulation entre les deux études, notamment pour l'inscription des emplacements réservés.



- | | | | |
|---|---------------------------|---|-----------------------------|
|  Foncier privé | 1. Eglise | 8. Ecoles | 13. Maison Martigoutte |
|  Foncier public | 2. Halle | 9. Bascule | 14. Locaux commerciaux |
|  Biens communaux | 3. Château d'Assier | 10. Pôle équipement (maison de santé, médiathèque, école de musique, maison France Service) | 15. Château d'eau |
| | 4. Mairie | 11. Equipements du camping | 16. Vestiaires |
| | 5. Salle polyvalente | 12. Maison Marrenc | 17. Locaux dit "le transfo" |
| | 6. Poste et appartements | | 18. Maison du Cheval |
| | 7. Commerces et logements | | |

4.3 - Immobilier et foncier communal

La commune d'Assier dispose actuellement de nombreux locaux. Le plan guide qui prend pour objet les espaces publics s'articule notamment aux équipements publics mais intègre aussi dans la réflexion les opportunités que peuvent représenter certains biens immobiliers ou fonciers communaux.

A. Bien communaux

La commune dispose de plusieurs bâtiments mis en location.

Le bâtiment de la poste est propriété communale. La poste verse un loyer à la commune. Le logement à l'étage est un T3 qui nécessite d'être rénové pour être remis en location. Une partie du rez-de-chaussée correspond à l'ancien centre de tri qui n'est plus en fonction. La commune souhaite récupérer cette partie du bâtiment mais cela nécessite l'installation d'un blindage au niveau d'un distributeur automatique. Ces travaux sont actuellement à l'étude.

La commune a fait l'acquisition d'un ancien garage et y a mené des travaux pour installer deux commerces : une boulangerie et une brasserie. Ces deux commerces versent des loyers à la commune qui reste propriétaire. Les commerces ont ouvert en 2022 et 2023.

La commune a acheté à EDF pour l'euro symbolique un bâtiment d'environ 300m² dit « le transfo » situé à côté d'un transformateur. Ce local pourrait être utile aux associations pour du stockage de matériel qui s'effectue actuellement au niveau du marché couvert (dont stockage d'un véhicule).

La commune dispose de 1000m² de hangars appelés « Espace Nouvel » dont une partie est occupée par la SAUR et par la protection civile. Il reste une partie inoccupée mais il s'agit de locaux non isolés et non adaptés ERP (établissement recevant du public).

L'ancien presbytère est propriété communale. Ce bâtiment accueille aujourd'hui les bureaux d'un notaire.

Le bâtiment de la mairie a été rénové en 2010 et comprend plusieurs locaux dont :

- La mairie avec ses bureaux et la salle du conseil municipal
- La salle associative au rez-de-chaussée qui peut être louée
- La salle des mariages, au-dessus de la salle associative
- Un petit bureau d'environ 10m² qui est loué
- Un ensemble de 5 chambres avec une salle commune comprenant une kitchenette, et des douches et sanitaires communs. Ces chambres peuvent être louées.

Le foncier et l'immobilier de l'école sont propriété communaux.

L'église est propriété de la commune. Cela représente aussi un certain coût. Le projet en cours de rénovation de la frise de l'église qui s'élève à 1.8 million d'euros est très fortement subventionné mais les 10% de reste à charge pour la commune représentent encore 180 000 euros.



- | | | |
|---|---------------------|------------------------|
|  | Foncier privé | 12. Maison Marrec |
|  | Foncier public | 13. Maison Martigoutte |
|  | Foncier stratégique | 18. Maison du Cheval |
|  | Biens stratégiques | |

B. Foncier communal

Les précédentes équipes municipales ont créé plusieurs lotissements communaux qui avaient pour vocation à la fois d'attirer de jeunes actifs avec enfants mais aussi de générer des bénéfices participant à équilibrer budgétairement une politique de fort investissement pour équiper la commune. Une part importante du foncier communal actuel résulte de cette politique.

La commune dispose encore de plusieurs lots à bâtir au sein des lotissements déjà réalisés : 3 au sein du lotissement de Lavalade + 1 au sein du lotissement des Pradels.

Le lotissement de Mérigou est entièrement bâti. Une extension de ce lotissement est possible du fait de la configuration du réseau viaire et de la présence des différents réseaux secs et humides. Celle-ci se ferait cependant sous maîtrise d'ouvrage privée si elle a lieu.

La commune dispose d'un ensemble de terrains dont une équipe municipale précédente avait fait acquisition en vue d'une future extension urbaine. Ces terrains sont donc inscrits en Zone AU mais ne sont pas actuellement viabilisés. Ils sont situés à proximité de la voie ferrée et de la zone d'activité. Aujourd'hui, ces terrains font l'objet d'une convention avec la SAFER et un agriculteur. La municipalité actuelle souhaite orienter son action dans le sens d'une plus grande sobriété foncière et privilégier les extensions urbaines contiguës aux lotissements existants. Le PLUi actuellement à l'étude vise aussi à identifier les dents creuses où construire en priorité. Les extensions urbaines ont vocation à être de plus en plus limitées.

C. Biens et fonciers stratégiques

Plusieurs biens immobiliers et fonciers apparaissent comme stratégiques pour le développement de la commune. La municipalité actuelle entreprend déjà l'acquisition de certains d'entre eux. Pour le reste, le plan guide pourra inclure des préconisations relatives à des acquisitions sur le long terme.

La maison dit « Maison Martigoutte » appartenait à Mme Martigoutte, considérée comme une sainte femme (cf. chemin des sœurs). Ce bâtiment accueille aujourd'hui l'association REISSA en son rez-de-chaussée. Ses étages sont vacants et se délabrent. La toiture est en très mauvais état. Le bâtiment a hébergé différents programmes d'intérêt général : le local pour les adolescents, la bibliothèque municipale, et autres. Le jardin, lieu singulier et qualitatif, a aussi joué un rôle de jardin public notamment lors de l'accueil de concerts durant le festival « le jardin dans tous ces états ». La municipalité se pose la question de faire l'acquisition de ce bien dont la localisation comme l'histoire en font une maison importante pour Assier. Plusieurs hypothèses de programmes ont déjà été émises dont l'idée d'en faire une boutique d'artisans. Il a aussi été envisagé de transformer l'extrémité nord du jardin, qui jouxte la traverse, pour y aménager un parking de quelques places (3 ou 4).

La maison dite « maison Marrec » qui jouxte l'EHPAD a été récemment acquise par la commune. Moins que la maison, le terrain constitue un bien stratégique et constitue une réserve foncière de 8 000m² qui permettrait une extension urbaine dédiée à de l'habitat. La maison va permettre de reloger l'association REISSA dont les locaux actuels sont vétustes. Pour cela, des travaux de mise en accessibilité seront réalisés en régie. Leur conception reste à faire.

La maison dite « Maison du cheval » est une propriété privée mise à disposition d'une association à vocation religieuse. Ce bâtiment accueille les cours de catéchisme. L'association souhaite y développer un projet d'hébergement pour les pèlerins, bien qu'Assier ne se situe pas directement sur le chemin de St Jacques. La parcelle sur laquelle est installée la maison cheval est un site stratégique du fait de sa situation entre le foirail et le pôle de services. Une acquisition foncière, même partielle, pourrait permettre d'améliorer le cheminement des piétons mais aussi de compléter l'offre en stationnement jugée insuffisante dans ce secteur.

Enfin, le foncier le long des voies ferrées reste stratégique, notamment à proximité de la gare.

DONNÉES GÉNÉRALES

Bilan et hypothèses de projet

Au regard de l'importance de l'eau à Assier, il paraît essentiel d'y articuler un récit qui peut servir de base à l'élaboration d'un parcours et inviter à découvrir certaines parties moins explorées du bourg. Suivre son cours, même souterrain, c'est aussi apprendre à mieux connaître certains éléments du patrimoine ordinaire ou remarquable et profiter de panoramas méconnus sur Assier (voir partie Secteur étang/Parc d'Assier et Patrimoine).

L'analyse historique de la commune permet de comprendre la logique géographique de son développement et de prendre la mesure de l'étalement récent d'Assier au grès des extensions urbaines successives. Il reviendra au plan guide de valoriser le coeur de bourg historique tout en composant avec les problématiques induites par cet étalement.












Les parties suivantes du diagnostic, en cartographiant les différentes fonctions du bourg, permettront de mesurer le déplacement et la multiplication des polarités entre la configuration historique et celle actuelle.

Le plan guide est conçu en parallèle du PLUi qui a pu intégrer les emplacements réservés nécessaire au déploiement de la stratégie urbaine.

Réseaux : Cette partie du diagnostic n'a pu être réalisé dans le cadre de la présente étude.

II. COMMERCE, SERVICES ET ARTISANAT



- | | | | | |
|--|--|--|--|---|
|  Forêts |  Courbes Topographiques |  Commerces |  Offre de service
(administration, mairie...) |  Secteur d'intensité commerciale |
|  Parcelles |  Routes secondaires |  Services dédiés à l'enfance |  Offre de santé | |
|  Routes principales |  Voie ferré |  Offre culturelle et sportive | | |

La commune d'Assier apparaît comme bien pourvue en commerces et services, notamment au regard de sa taille (moins de 700 habitants). Elle comprend une zone d'activité et une zone artisanale. Ce chapitre du diagnostic dresse un état des lieux des commerces services et activités économiques au sein de la commune. Elle s'appuie sur une enquête de terrain menée auprès des commerçants, habitants, et d'un atelier thématique qui a réuni la commission municipale en charge de l'artisanat et des commerces.

1 - Equipements et services

La partie du diagnostic relative à l'évolution de la commune d'Assier décrit le caractère récent de son urbanisation. Il reste à souligner, dans le cas des équipements, qu'une majorité a été construite sous les mandats du maire élu de 1989 à 2014. Ces équipements ont été installés à proximité du bourg historique, au gré des opportunités foncières.

1.1 - Petite enfance et santé

La commune d'Assier ne dispose pas de crèche. Au sein du pôle d'équilibre formé par Assier et Livernon, c'est cette dernière commune qui a été choisie pour accueillir un projet de micro-crèche. Une MAM existe à Lacapelle. La capacité d'accueil reste cependant insuffisante. Un projet de MAM resterait bienvenu à Assier et pourrait accueillir 3 assistantes maternelles. Cette offre apparaît comme complémentaire avec les autres services dédiés à la jeunesse sur la commune (ALSH, accueil des adolescents).

La PMI assure une permanence deux fois par mois à Assier, dans le bureau. La maison de santé (voir ci-après) souhaite attirer des professionnels du milieu médical et principalement des médecins.

Assier dispose d'une maison de santé qui comprend plusieurs professionnels de santé (médecin, kiné, infirmières, psychomotricienne, orthophonistes et psychanalyste). La commune incite à mutualiser les locaux pour les professionnels qui ne sont là que certains jours afin d'optimiser les espaces. Le principal enjeu réside dans le renouvellement de ces personnes car le médecin actuel (à mi-temps) va partir à la retraite d'ici cinq ans. Actuellement, les besoins en médecins permettraient déjà de fournir du travail pour un médecin supplémentaire à plein temps.

L'Institut Camille Miret, dispose, derrière la maison des services, d'une résidence de dix logements. L'objectif de ce type de résidence d'accueil est d'offrir aux personnes en difficulté, un cadre propice à la réinsertion sociale.

Assier dispose d'une pharmacie en cœur de bourg qui vient d'être reprise.

Un projet d'Institut médicoéducatif est en cours sur la commune. Ce projet prendrait place sur un terrain situé derrière le lotissement de Méricou.



La maison de santé d'Assier. Source : Photographies ADR



Pharmacie d'Assier. Source : Photographies ADR



Permis de construire du projet de d'Institut Médicoéducatif. Source : P. Charas Architecte DPLG



Mairie d'Assier. Source : Photographies ADR



Salle polyvalente d'Assier. Source : Photographies ADR

1.2 - Services pour la jeunesse

La commune d'Assier dispose d'un centre de loisir (ALSH) situé à proximité de la médiathèque et de l'école de musique.

Les jeux pour enfants installés à proximité des bassins sont considérés par certains parents comme excentrés. De manière officieuse, plusieurs enfants utilisent le toboggan du restaurant le Brin d'Assier qui est proche de l'école. Cela invite à étudier le déploiement de jeux pour enfants à proximité de l'école.

Assier dispose de peu d'infrastructures sportives pour les enfants mais cette offre existe à Lacapelle-Marival. Le conseil des jeunes avait listé plusieurs envies dont celles d'un city-stade et d'un pumptrack (terrain bosselé pour pratique du VTT). Ces éléments de programmes pourront être intégrés dans le plan guide.

1.3 - Mairie et locaux associés

Comme cela a été présenté précédemment, le bâtiment de la mairie comprend d'autres locaux que les seuls bureaux de son administration et la salle du conseil :

- La salle associative au rez-de-chaussée qui peut être louée
- La salle des mariages, au-dessus de la salle associative

Une étude énergétique vient d'être lancée sur tout le pôle mairie qui est aujourd'hui au chauffage électrique. Le projet de réseau de chaleur pourrait venir jusque-là (cf. chapitre dédié aux réseaux).

1.4 - Salle polyvalente

Assier dispose d'une grande salle des fêtes (salle polyvalente) qui peut accueillir jusqu'à 200 personnes. Il existe peu de salles à capacité équivalente dans le secteur. Elle est donc fortement utilisée. La semaine, elle est principalement occupée par les activités de l'association REISSA. Le week-end et en été, elle est louée pour des fêtes de famille ou des réunions de structure locales (pompiers, médecins du Lot). La question de la rénovation énergétique de la salle est à l'étude, mais la proportion importante de surfaces vitrées amoindrit l'intérêt d'une réhabilitation thermique de la toiture et des murs. La salle polyvalente est intégrée à la réflexion relative au déploiement d'un réseau de chaleur urbain. La salle est actuellement chauffée avec des systèmes électriques.

1.5 - Pôle services : ALSH + Maison France Service + Médiathèque

Le complexe Maison des services/ Maison de santé, inaugurée en 2019, regroupe un grand nombre d'équipements importants pour les habitants d'Assier :

- Maison France Service
- Médiathèque
- Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH)
- Ecole de musique
- Salle intergénérationnelle mise à disposition des associations pour se réunir
- Maison de santé

Certains de ces équipements souffrent actuellement d'un manque d'espaces intérieurs pour accueillir leurs salariés et usagers dans de bonnes conditions. Il s'agirait, pour la mairie, de racheter une partie de la parcelle 000 H 809 (conditionné par l'achat de la maison Martigoutte) afin d'y construire un nouveau bâtiment pour l'ALSH. Les locaux actuels de l'ALSH seraient récupérés par France service et par la médiathèque.



Ecole municipale d'Assier. Source : Photographies ADR



1.6 - Ecole municipale

L'école d'Assier, "La Salamandre", regroupe la maternelle et la primaire et compte une centaine d'enfants. Elle propose un enseignement en occitan.

L'école d'Assier a été bâtie au milieu du foirail et comprend plusieurs bâtiments. Elle apparaît comme une enceinte qui « flotte » et qui gagnerait à être mieux intégrée au foirail comme mieux reliée au cœur de bourg historique. Un projet est en cours d'étude pour requalifier la cour de l'école aujourd'hui très minérale (projet dit cour oasis). Les bâtiments de l'école ont récemment fait l'objet de travaux de rénovation thermique pour un montant de 180 000 euros.

L'accueil ado va bientôt être déménagé à proximité de l'école, à l'étage du bâtiment dit « du bûcher ». Beaucoup d'enfants se rendent à l'école à vélo bien que la départementale qui la longe soit identifiée comme dangereuse du fait du passage des poids lourds. Les vélos sont rangés devant l'école, sans antivol et non protégés des intempéries.

1.7 - Equipements sportifs

Assier est faiblement équipée pour la pratique sportive. Il n'existe plus de club de football dans la commune depuis deux ans. Le terrain de sport est en pente et n'est plus que peu entretenu. Les vestiaires du stade restent aujourd'hui fonctionnels. Les terrains de tennis ne sont plus utilisés. Cette activité s'est reportée vers le club de tennis de Reyrevignes.

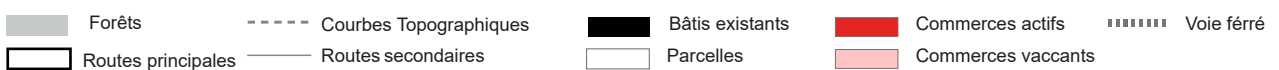
Les habitants d'Assier se rendent principalement à Lacapelle-Marival pour leurs activités sportives.

1.8 - Autres services et équipements

Assier dispose d'une poste, située en centre bourg et ouverte tous les matins 6/7 jours.

Assier dispose d'une gare ferroviaire dont le guichet est ouvert du lundi au vendredi tous les matins. La question du train est plus largement abordée dans la partie du diagnostic dédiée aux mobilités.

Assier dispose d'un pont bascule pour mesurer le poids des camions. Il est situé au niveau du foirail et génère de modestes revenus (1500 euros par an) qui indiquent une utilisation régulière de ce service.



2 - Commerces

2.1 - Commerces du centre bourg

Assier dispose de nombreux commerces, principalement regroupés dans un périmètre réduit du cœur de bourg. Ce point ressort comme un atout bien identifié par les habitants comme les visiteurs. La commune a récemment entrepris des travaux pour aménager deux locaux commerciaux qui sont loués pour une boulangerie et une brasserie (nouvelle activité).

Le centre bourg compte alors : 1 boulangerie / 1 boucherie / 1 épicerie / 2 coiffeurs / 1 pharmacie / 1 brasserie (qui fait un peu de restauration) / 1 café (café de la halle) et 3 restaurants (Le Brin d'Assier, l'Assierois, le Restaurant de la Gare).

Le boucher fonctionne bien. La nouvelle boulangerie fonctionne très bien.

L'enquête menée auprès des commerçants fait ressortir l'importance de la complémentarité de cette offre commerciale qui bénéficie aussi de la vitalité économique liée aux autres activités et entreprises (cf. partie dédiée à la zone d'activité et zone artisanale).

2.2 - Locaux commerciaux vacants

La vacance commerciale est relativement faible à Assier mais certains locaux sont stratégiquement situés et nuisent à l'image de la commune.

L'ancienne boucherie est aujourd'hui vacante depuis 1995, comme les logements présents au sein du même bâtiment. Cet ensemble pourrait être indiqué comme un bien stratégique dans une politique foncière à long terme de la commune.

Un ancien garage (dit garage Besombes), situé en face de l'église, est lui aussi vacant mais depuis une période plus importante. Il est lui aussi localisé stratégiquement à l'articulation entre le centre-bourg « commerçant » et le foirail. Il constitue un bien stratégique entre le stationnement du foirail et le linéaire commercial de la traverse.

Ces deux locaux vacants, situés au Nord et au Sud de l'Eglise, constituent un point de fragilité dans l'articulation entre le foirail et le cœur du bourg historique. Le plan guide pourra introduire une hiérarchisation du caractère stratégique de ces locaux selon la stratégie globale qui sera élaborée.

Les locaux vacants apparaissent comme d'autant plus stratégiques qu'ils font l'objet de nombreuses demandes de porteurs de projets qui s'adressent à la mairie. Encore récemment, il y a eu des demandes de la part d'un fleuriste, un opticien, et une esthéticienne. Le centre de formation d'éco construction et de techniques traditionnelles est aussi en recherche d'un petit local en centre bourg pour une partie de ses activités.



La boucherie et l'épicerie d'Assier. Source : Photographies ADR



Restaurant l'Assierois, à Assier. Source : Photographies ADR



Restaurant le Brin d'Assier, à Assier. Source : Photographies ADR



Vue du garage réhabilité en deux commerces par la commune. Source : Photographies ADR

2.3 - Autres informations relatives à l'activité commerciale du bourg

Il ressort de l'enquête de terrain que de nombreux habitants font leurs courses à Figeac, mais aussi à Lacapelle et Gramat. Cela est pour partie lié au fait que certains font leurs courses en sortant du travail.

Les habitants d'Assier fréquentent aussi les marchés des communes voisines comme celui de Livernon (6km au Sud-Ouest), les mercredis soir en Juillet et Août, ou le marché de producteurs à Théminettes (6km au Nord).

La halle, à côté de l'église d'Assier, accueille ponctuellement des stands de vente directe : pommes (de Saint-Yrieix-la-Perche, en octobre et novembre), fraises, etc. Le mercredi midi, elle est le lieu de livraison pour une poissonnerie basée à Figeac à laquelle il est possible de passer commande.

2.4 - Marché et foires

Le foirail sert de grande surface polyvalente pour accueillir différents événements tout au fil de l'année. Le foirail dispose de 3 branchements fixes et de 2 branchements supplémentaires potentiels. Il existe deux points d'eau au niveau de la bascule et de la halle.

Le marché principal a lieu les 1^{er} et 3^{eme} lundis du mois. La municipalité étudie la question de le proposer aussi dans le cas de mois qui dispose d'un 5^{ème} lundi. Ce marché compte une trentaine de commerçants en période estivale. L'automne représente une période plus creuse.

Les autres marchés sont le marché de Noël organisé par l'Association des Parents d'Eleve (APE) et le marché de producteurs qui a lieu deux fois dans l'été.

2.5 - Commerces ambulants

La commune d'Assier accueille aussi plusieurs commerces ambulants en dehors des temps de marché. Un Pizzaiolo est présent les jeudi et samedi soir depuis de nombreuses années. Il s'installe à côté de la halle et fonctionne très bien. Un Food-truck est présent les vendredi et s'installe sur le foirail, du côté de l'église. Ponctuellement, un camion d'outillage (semi-remorque) s'installe sur le foirail.

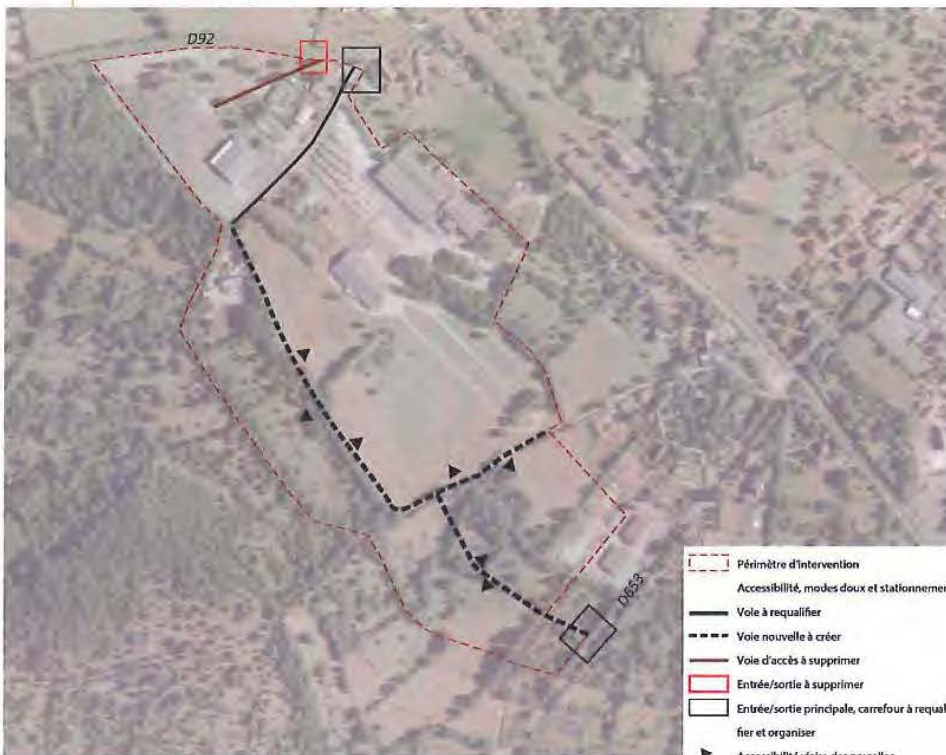
2.6 - Artisans d'art

La commune d'Assier compte plusieurs artisans d'art qui sont majoritairement localisés dans les hameaux périphériques au bourg : 2 Couturières, 1 vannière, 1 céramiste (Vialans), 1 zingueur, tableaux en couture, 1 savonnerie (Vialans).

Extension zone de BOUYSSOUNET – ASSIER



Trame viaire



- Requalification du carrefour sur la D92 et suppression d'un accès privé
- Création d'un accès sur la D653 avec carrefour à qualifier
- Création d'une voie de bouclage pour desservir l'extension
- Requalification de la voie existante (aménagement des accotements)
- Gestion des stationnements à la parcelle
- Circulation en double sens sur l'ensemble de la trame viaire

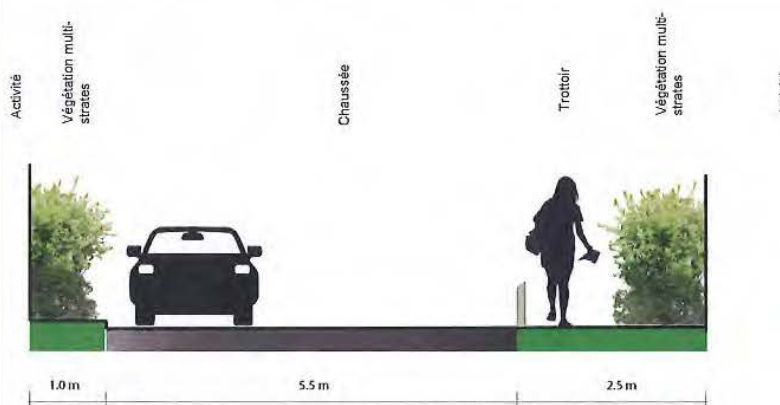
67

Extension zone de BOUYSSOUNET – ASSIER



Trame viaire

Exemple principe pour la requalification de la voie existante



Extrait de l'étude pour le développement communautaire des zones d'activités. Source : Grand Figeac

3 - Zone artisanale et zone d'activité

3.1 - Zone artisanale de Bouyssounet

La zone artisanale de Bouyssounet compte un nombre réduit d'entreprises qui sont :

- France noyer (scierie + vente de bois, spécialité de placage)
- Menuiserie-charpente DELFAUD
- La serviette.com (vente en ligne de serviettes)
- Vermande CRT (maçonnerie)
- Garage Top's Car

La commune reçoit régulièrement des demandes d'installation dans la ZA : Logistique, Le mouton givré... mais estime nécessaire de mieux raccorder la zone à la départementale pour éviter qu'une augmentation de l'activité dans la zone artisanale ne nuise au quartier de la gare ou aux abords de l'école en y augmentant le flux de véhicules. Un projet de nouvelle voirie est donc à l'étude par la municipalité (voir plan ci-contre). Le plan guide vient compléter cette hypothèse.

Il existe un enjeu d'amélioration de la délimitation de la zone qui comprend aujourd'hui des incohérences qui constituent des freins à son bon fonctionnement et développement.

Un grand bâtiment atelier le long de la voie ferrée est vacant et constitue une réserve foncière stratégique. France noyer a conservé un potentiel accès aux voies ferrées. De manière générale, la localisation de la zone artisanale à proximité de la gare est un atout qui mérite d'être conservé. Le redéveloppement du fret à l'échelle nationale invite à garder ouvert les possibilités d'un redéploiement local du transport ferroviaire pour les biens et matériaux.



6169 Locaux de l'entreprise CRT. Source : Photographies ADR



6299 Photographie de l'ancien marché couvert. Source : Photographie ADR

A. Vemande CRT, entreprise de maçonnerie

Cette entreprise de maçonnerie est basée le long de la traverse, au sud du passage à niveau. Elle compte une vingtaine de salariés et intervient dans un rayon de 50km autour d'Assier. Plus des deux tiers de son activité correspond à des projets de réhabilitation.

B. Centre de formation pour le bâti ancien et l'écoconstruction

Ce centre a été créé par Jean-Pierre Vemande. Il opère dans la région et anime des chantiers-école centrés sur la restitution et la restauration du patrimoine architectural quercinois – pigeonnier, moulin, murs. Jean-Pierre Vemande est d'ailleurs élu Délégué du Lot pour l'association Maisons Paysannes de France qui œuvre à la sensibilisation engagée des particuliers et des collectivités sur les questions de restauration de conservation vivante du petit patrimoine rural. Plusieurs des chantiers engagés intègrent des matériaux issus de petites filières locales (pan de bois en châtaignier coupé en Dordogne, maçonneries montées avec les gisements calcaires des Causses)

C. Ancien marché couvert

Un des plus grands entrepôts au sein de la zone d'activité correspond en réalité à l'ancien marché couvert qui était destiné aux ovins et se tenait tous les lundi matin. Ce marché couvert a été aménagé dans les années 1990 sur le site d'une ancienne scierie. Le marché aux ovins a périclité mais le marché couvert est resté et abrite ponctuellement des événements comme des festivals de musique électronique (2018 et 2019), le comice agricole (2022), le festival Plantez-là (2022 et 2023). Aujourd'hui, le comité des fêtes stocke du matériel et un véhicule dans le marché couvert.

La municipalité a été démarchée par des porteurs de projets pour y développer une activité de logistique.

Comme décrit précédemment, la municipalité souhaite résoudre les enjeux routiers en amont du développement d'une activité sur ce site (création d'une nouvelle voie pour éviter d'intensifier le trafic de poids lourds au niveau de la gare et de la D92). Cette question fait l'objet d'une proposition dans le plan guide qui mobilise une partie du foncier de l'ancien marché couvert.

COMMERCES, SERVICES ET ARTISANAT

Bilan et hypothèses de projet

Assier dispose encore de plusieurs commerces, principalement égrainés le long de sa traverse. La place de la halle peine à constituer une polarité commerciale du fait du faible nombre de commerces, du déplacement de la boulangerie (qui en est une conséquence plus qu'une cause). La présence ponctuelle de commerces ambulants souligne cependant l'attrait pour cette localisation. Le marché vient aussi s'y étendre.

La localisation des commerces le long de la traverse s'explique par une logique de visibilité et de captation des flux. La création d'une nouvelle polarité commerciale avec le déménagement de la boulangerie et la création d'une brasserie-bar invite à "suture" les polarités commerciales entre elles. La localisation le long de la traverse pose un problème de stationnement du fait de la faible largeur de voirie. Le constat actuel est celui d'un report à proximité immédiate du stationnement de manière peu organisée, notamment à proximité des halles.

Les rares locaux commerciaux vacants apparaissent comme stratégiques pour assurer une liaison entre les différentes polarités commerciales. Il existe un véritable enjeu à réactiver ces locaux.

Le plan guide agit pour une meilleure liaison entre les polarités d'Assier afin de tirer le meilleur parti de ses commerces et de ses équipements. Il s'agit aussi de mieux relier ces polarités aux stationnements existants et futurs. Une réflexion est développée autour du site d'un potentiel futur équipement afin d'optimiser cette réserve foncière.

III. VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

1 - Associations

La commune d'Assier compte un nombre relativement important (une quinzaine) d'associations au regard de sa population. Plus que le nombre, c'est le dynamisme de la vie associative qui est remarquable. Cela doit beaucoup à l'association REISSA qui agit tant pour la culture que la cohésion sociale et touche tous les publics, des scolaires aux séniors en passant par les bébés.

L'Association « Reissa » anime un café associatif et avait des bureaux qui vont déménager de la maison d'un privé à la maison Marrenc (voire partie du diagnostic relative aux biens communaux). Le plan guide identifie un local plus pertinent pour une installation plus pérenne.

L'association de pétanque d'Assier est très active mais manque d'un espace pour s'entraîner et pour les compétitions. Il reste à identifier un terrain et un local lié (stockage, wc, buvette) pour favoriser le développement de cette activité.

Assier compte un Club de billard qui dispose de deux billards dans une salle privée à côté du restaurant le Brin d'Assier.

Assier compte une Association de défense des services publics qui est très dynamique depuis déjà 20 ans. Elle compte aujourd'hui 150 adhérents. Dernièrement, cette association lutte contre la suppression d'un poste à l'école et continue de défendre la poste pour conserver son ouverture du samedi. L'association est aussi mobilisée pour le maintien des commerces locaux.

2 - Ecole de musique

Portée par l'association Ecole de Musique du Causse (EMC), l'école de musique d'Assier propose des cours individuels, des pratiques d'ensemble et des formations musicales collectives. Elle accueille de nombreux élèves venus d'Assier et des communes environnantes.

3 - Médiathèque

La médiathèque d'Assier fait partie du réseau de lecture publique du Grand Figeac, regroupant les médiathèques de Bagnac-sur-Célé, Cajarc, Capdenac-Gare, Figeac et Leyme. Sur 150 m², elle regroupe des espaces de lecture, un espace numérique (7 postes), et un espace d'accueil France Service. Elle est ouverte 14h/semaine, du lundi au samedi.

Le projet d'établissement fait état de plusieurs projets pour les années à venir dont :

- Mise en place de projets transversaux avec les services du Grand Figeac : cinéma, service culturel
- Projets croisés avec le château d'Assier en lien avec leur exposition annuelle ou leurs projets ponctuels
- Proposer des lectures à l'EHPAD
- Proposer des ouvertures en soirée (hors événements)
- Organiser davantage de conférences et de projections liées aux thématiques spécifiques de la médiathèque (musique et jardin)

4 - Fêtes dans le village

Les fêtes à Assier ont principalement lieu sur le foirail et s'étendent ponctuellement sur la place de la halle. La grande fête foraine a lieu le dernier week-end d'août pendant trois jours. Elle s'installe le mardi et repart le lundi suivant. Le nombre de forains comme sa fréquentation sont en légère baisse. La question des sanitaires pendant la foire reste un point à améliorer pour les prochaines éditions. Le cirque s'installe ponctuellement sur le foirail.

Le reste de l'année, plusieurs brocantes et vide-greniers ont lieu à Assier.

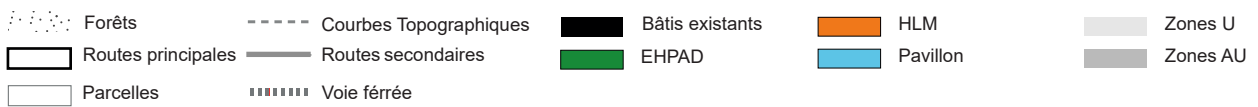
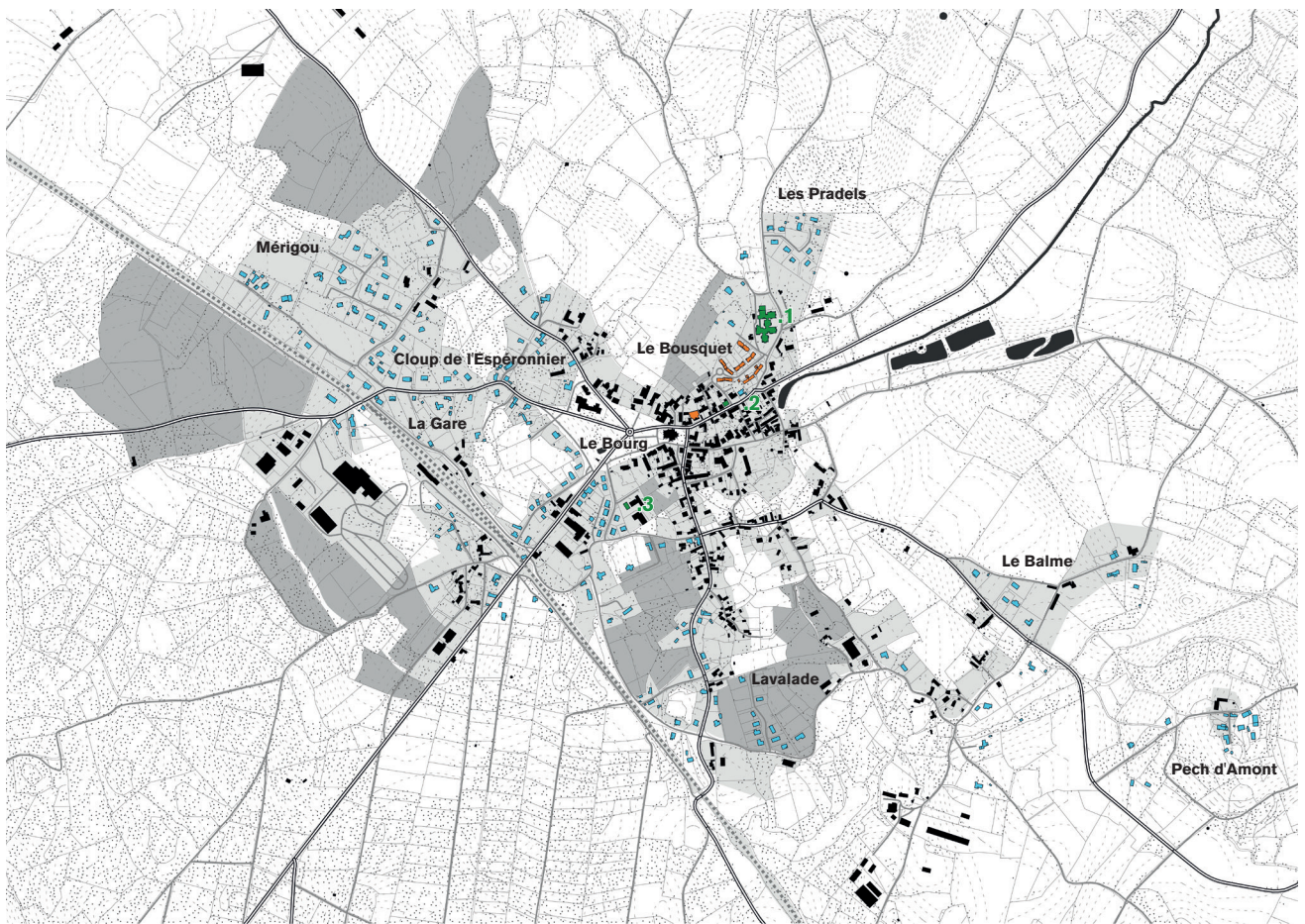
VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Bilan et hypothèses de projet

La vie associative et culturelle d'Assier est riche et diversifiée. Elle gagne cependant à être réfléchie à une échelle intercommunale au regard des pratiques des habitants qui se rendent régulièrement à Lacapelle-Marival ou Livernon pour diverses activités.

Il est à noter que la salle polyvalente et la maison Martigoutte constituent une polarité culturelle et associative importante qui active ce cœur de bourg historique, situé en retrait de la traverse mais à proximité directe. Le devenir de la maison Martigoutte est un enjeu fort pour la vie associative et culturelle. La maison Marrec est relativement exentree et ne peut que constituer une solution temporaire pour l'association Reissa. Le futur équipement au niveau du pôle service pourrait inclure des locaux pour les associations, si ce besoin persistait (Reissa, boulistes, etc).

IV. HABITAT



La présente étude prend pour objet les espaces publics mais s'intéresse aux enjeux de l'habitat à l'échelle communale. Une étude habitat a été réalisée dans le cadre du Plan Local pour l'Habitat – (PLH). Le PLUi étant en cours d'élaboration, nous ne pouvons pas faire ici la synthèse de cette étude en cours.

1. Un EHPAD qualitatif à maintenir à niveau

Assier a construit un EHPAD en 1994 et étudie actuellement un projet d'extension pour améliorer les conditions de travail des professionnels et de vie des résidents. Ces travaux ne s'accompagneraient pas d'une évolution de la capacité d'accueil (41 résidents). L'EHPAD est géré par le CCAS et s'ouvre sur l'extérieur en proposant des activités aux non-résidents. Cette offre rencontre un véritable succès mais se confronte à la problématique de la mobilité des personnes âgées. Des solutions de covoiturage et de mise à disposition d'un véhicule loué par la commune arrivent jusqu'ici à répondre à la demande. Le projet d'extension comprend l'installation d'une chaufferie bois dédiée à un réseau de chaleur urbain qui alimenterait l'EHPAD et les logements sociaux qui sont propriétés du département.

Un point de vigilance peut être émis sur la localisation de cette chaufferie en fonction des conclusions de l'étude relative au réseau de chaleur urbain. Dans le cas du raccordement de l'école et de la salle polyvalente, un emplacement plus central pourrait être à rechercher.

2. Habitats à Loyers Modérés

Les logements sociaux situés à proximité de l'EHPAD et de la poste ont été construits dans les années 1990 et nécessitent d'important travaux de rénovation thermique. Leur système de chauffage est obsolète (fioul) et constitue une des principales motivations à la mise en œuvre d'un réseau de chaleur urbain à Assier. De ce fait, le bailleur social, propriétaire de ces logements (Lot Habitat), serait un acteur important du projet de réseau chaleur.

Les logements sociaux prennent la forme d'un petit quartier pavillonnaire où les espaces publics gagneraient à être requalifiés. Ils sont actuellement aménagés de manière quelque peu routière avec des trottoirs souvent inutiles et une organisation du stationnement à optimiser.

3. Logements vacants

Une étude est en cours dans le cadre du PLUIH.

Le logement au-dessus de la gare est vacant depuis de nombreuses années. Il appartient à une filiale de la SNCF Gare et Connexion.

4. Immobilier

Les principaux acteurs locaux de l'immobilier sont les notaires d'Assier et de Lacapelle-marival. Il existe deux agences immobilières à Figeac où sont principalement répertoriés les biens en vente ou en location situés à Assier.

Il ressort de l'enquête de terrain un manque important de logements locatifs. Les demandes concernent notamment la recherche de maisons (2 ou 3 chambres) avec petit jardin.

HABITAT

Bilan et hypothèses de projet

Cette étude ne comprend pas de préconisations liées à l'habitat. Tout au plus, la requalification des espaces publics du cœur de bourg a vocation à renforcer l'attractivité du bâti ancien. In fine, se pose la question des possibilités de densification des parcelles à proximité du cœur de bourg ancien, à rebours des logiques d'étalement qui ont prévalu ces dernières décennies.

V. TOURISME, NATURE ET PATRIMOINE

1. Tourisme et patrimoine naturel

1.1 Un patrimoine naturel riche entre Causse et Limargue

Le territoire d'Assier dispose d'un patrimoine naturel et agricole riche. Outre le patrimoine hydraulique (étangs, sources, pertes), et le patrimoine lié aux pratiques agricoles (murets, cazelles), la juxtaposition de deux entités géographiques et paysagères que sont le Limargue et le Causse offre des paysages très variés avec une diversité de milieux intéressante. Les paysages du causse se caractérisent par des pelouses calcaires sèches, tendant à se refermer dès qu'elles ne sont plus pâturées, pour former des landes à genévriers dans un premier temps, évoluant progressivement vers un couvert forestier dominé par le chêne pubescent, l'érable de Montpellier et le cornouiller mâle.

Les dolines et les "pertes" sont également un élément marquant de ce patrimoine paysager. Ces dépressions circulaires, plus ou moins grandes, résultent de l'érosion des calcaires de surface. Caractérisées par des sols profonds et riches, elles se distinguent par leur topographie et leur végétation. Historiquement, elles étaient le lieu de pratiques agricoles spécifiques permises par la richesse des sols : culture du chanvre, de céréales ou de tabac. Les paysages du Limargue, quant-à-eux sont marqués par les haies du bocage, plantées pour fixer les sols, des sols frais et humides, des ruisseaux soulignés de ripisylve d'aulnes.

Enfin, la présence de dolmens et menhirs est à compter parmi les éléments qui participent à la richesse du patrimoine paysager de la commune.

1.2 Le parcellaire de Galiot de Genouillac

Étalé sur plus de 200 hectares, le « parcellaire » couvre une grande partie du sud de la commune. Il s'agit d'un lotissement caussenard, constitué au XVI^{ème} siècle puis remanié lors de la Révolution Française. Le paysage du « parcellaire » se caractérise par un quadrillage de petites parcelles entourées de muret en pierre sèches. Ces parcelles, initialement créées pour la culture et l'élevage, tendent aujourd'hui à se refermer avec l'apparition de chênaies. Un certain nombre de chemins traverse ce parcellaire. Certains sont toujours entretenus et empruntés tandis que d'autres s'enfrichent progressivement. Une association forestière pastorale travaille à maintenir ouvert ce paysage en y faisant paître des troupeaux. Cette action est menée en collaboration avec le PNRQC et comprend la restauration de murets en pierres sèches.

Le « parcellaire » un espace de promenade fort apprécié des habitants d'Assier. Les points d'entrée du « parcellaire » sont nombreux mais peu lisibles. Les personnes qui s'y rendent partent soit du centre-bourg, dans ce cas, il est nécessaire de traverser la voie ferrée pour y accéder, ou bien elles se garent sur des parcelles privées situées à proximité des points d'entrée. Le plan guide propose d'améliorer la lisibilité et l'accès à ce lieu de promenade en aménageant une de ses « portes » et en organisant du stationnement à proximité.

1.3 Hébergements touristiques

Actuellement, sept gîtes de deux à six personnes et cinq chambres d'hôtes sont répertoriés sur la commune, soit une capacité d'accueil totale de 37 personnes. Au-dessus de la mairie, la commune dispose de 5 chambres qui peuvent être louées pour des résidences, des regroupement familiaux, ou héberger des participants lors d'un festival. Les sanitaires et douches étant mutualisés pour l'ensemble des chambres, cette offre est dirigée vers les groupes, de vacanciers ou familles.

La commune dispose d'un terrain de camping situé à proximité de l'EHPAD. Elle travaille actuellement sur un projet de transformation d'une partie du camping en aire d'accueil pour les camping-cars (une vingtaine). L'autre partie du camping resterait disponible pour les campeurs traditionnels. Le site dispose d'atouts certains : terrain vaste, plat, généreusement ombragé de platanes, tilleuls et frênes. En revanche, sa situation à l'arrière du bourg le rend peu visible. Un travail sur les accès et la signalétique sera nécessaire afin de rendre cet espace plus attractif.

1.4 Activités de pleine nature

La randonnée est la principale activité de plein air sur le territoire d'Assier. Actuellement un itinéraire balisé appelé « Galiot de Genouillac » part du bourg d'Assier, proposant une boucle de 15 km autour du bourg et invitant notamment à découvrir le « parcellaire ». Le descriptif de cet itinéraire est disponible sur internet et répertorié par l'office du tourisme du Grand Figeac, vallées du Lot et du Célé. Un projet de GR de pays est en cours et devrait voir le jour d'ici quelques mois. Avec la création de ce nouveau GR de Pays, la demande en hébergement devrait augmenter.

Si la pratique du VTT semble rester confidentielle sur la commune, le vélo de route en période estival semble davantage pratiqué. Le circuit de la Vélotoise, course cycliste de 124km, passe par Assier. Les cyclistes, s'arrêtent couramment sous la halle pour se ravitailler en eau.

La pratique de la pêche est également présente sur la commune, structurée par une fédération de pêche. Cette pratique se concentre essentiellement autour des étangs qui sont régulièrement ré-empoissonnés. L'association de pêche dispose de l'ancienne pompe comme local. Ce local n'est cependant pas raccordé à l'électricité. Un branchement plus près que celui de l'aire de jeux serait souhaitable.

Enfin, une association de chasse est active sur la commune. Cette association manque aujourd'hui d'un local car il n'existe aucun lieu aux normes sur la commune pour dépecer la viande.

Par ailleurs, cette association participe à des projets de replantation de haies avec la commune.

Rando : futur GRP, balisage jaune, chemins communaux non balisés. Problématiques d'accueil et de signalétique. Un point d'accueil unique. Circuit découverte du patrimoine au cœur du bourg à rendre accessible autant que possible aux personnes à mobilité réduite (au moins PMR accompagnées).

1.5 Promotion touristique d'Assier et accueil des visiteurs

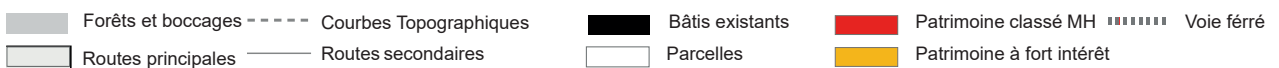
Aujourd'hui, l'accueil des visiteurs d'Assier se fait de manière peu structurée : ceux qui connaissent se garent près de la halle ou sur la place au Nord du château tandis que ceux qui ne connaissent pas le bourg vont plutôt se garer sur le foirail. Les espaces de stationnement et les parcours permettant, depuis ces espaces de stationnement, de rejoindre les différents points d'intérêt du bourg sont mal identifiés et la signalétique, très hétéroclite, reste peu lisible.

La compétence tourisme ayant été transférée au Grand Figeac, il n'existe plus d'office du tourisme sur la commune.

L'accès au château est particulièrement peu lisible à l'heure actuelle : le château n'est pas visible pour un visiteur de passage et l'étroitesse des espaces publics qui l'entourent ne rend pas l'accès évident. Enfin, le château accueillant de temps en temps des groupes scolaires ou des groupes du 3ème âge arrivant en bus, il manque un espace de stationnement dédié à ce type d'accueil.

Afin de pallier à ces manques, il paraîtrait intéressant d'identifier un ou plusieurs points d'accueil en entrée de bourg, permettant aux visiteurs de se garer, de s'orienter et de rejoindre le centre-bourg à pied via des cheminements sécurisés et confortables. Le site des étangs et le parking d'entrée de bourg situé sur la D653 ont déjà été identifiés comme potentielle « porte d'entrée » du bourg. La mairie porte actuellement un projet de cheminement accessible au plus grand nombre reliant ce parking au centre-bourg. Un tel aménagement permettrait de limiter l'accès des véhicules dans le centre ancien tout en offrant aux visiteurs une vraie lecture du paysage d'Assier avant de découvrir le patrimoine bâti.

La mairie souhaiterait effectivement intégrer cet aménagement à un circuit de découverte du centre-bourg venant compléter l'offre d'itinéraires de randonnée présentée ci-dessus. Partant du camping, ce circuit rejoindrait le site des étangs en passant par le pigeonnier puis conduirait au château, à la halle, puis à l'église avant de revenir au camping. Il serait également intéressant de proposer une variante passant par les anciens jardins communaux, contournant le bourg par l'arrière (rue du Château et rue du Cayre) et revenant au château en passant par Les Gourgues.



1. Château d'Assier 2. Église St. Pierre 3. Halle 4. Grange de Bargues 5. Maison Martigoutte 6. Les Écuries Royales 7. Le Moulin

8. Le Pigeonnier

2. Patrimoine bâti et petit patrimoine

Assier bénéficie d'un riche patrimoine bâti dont une partie est exceptionnelle. Le diagnostic recense ces grands bâtiments à fort intérêt patrimonial comme les éléments plus modestes mais qui contribuent également à la richesse de la commune. Globalement, l'ensemble du bâti ancien mais aussi la permanence de la morphologie historique du bourg confèrent à l'ensemble du bourg une cohérence et qualité patrimoniale indéniable. La carte ci-contre précise le patrimoine classé Monument Historique.

2.1 Les principales constructions d'intérêt patrimonial

L'église est certainement le bâtiment le plus remarquable d'Assier et se trouve être très visible du fait de sa localisation à proximité directe de la traverse, qui n'est pas sans poser de problème par ailleurs.

Le château constitue lui aussi un élément majeur de la richesse patrimoniale du bourg mais est moins connu, voire confidentiel, du fait de sa localisation en coeur de bourg, en retrait des axes de circulation. Il gagne à être valorisé par un aménagement qualitatif de ses abords mais aussi par un travail de signalétique. Le château est propriété du Centre des Monuments Nationaux. Une étude relative au château d'Assier a été réalisée par deux étudiants de l'ENSA Paris-Belleville dans le cadre du DSA Architecture et Patrimoine. Elle comprend notamment des hypothèses relatives à la définition d'un parcours d'interprétation (p.45 puis p.122). Elle propose notamment la mise en valeur de l'arrivée au château depuis la rue des écuries, dans l'axe de son entrée principale.

Enfin, il existe plusieurs autres bâtiments à fort intérêt patrimonial sur la commune : la grange de "Bargues", le pigeonnier de Galiot (remis en état) et les "abattoirs".

2.2 Le petit patrimoine d'Assier

Déjà identifié pour partie dans le chapitre dédié au patrimoine paysager, le petit patrimoine d'Assier comprend les dolmens, menhirs mais aussi les fontaines, mares, lavoir, croix et puits. Cet ensemble est particulièrement intéressant à mettre en valeur dans le cadre d'un récit autour de l'eau, comme proposé précédemment.

TOURISME, NATURE ET PATRIMOINE

Bilan et hypothèses de projet

Assier dispose d'un très riche patrimoine bâti, naturel et paysager. Il reviendra au plan guide de les mettre en valeur par un aménagement qualitatif des espaces publics et une stratégie claire pour la signalétique. Le plan guide donnera lieu à un échange avec le PNR pour développer cette stratégie.

La commune dispose de quelques infrastructures d'hébergement touristiques qui pourront être amenées à se développer avec l'essor de la future Grande Randonnée de Pays.

VI. MOBILITES



Vue d'un poids lourds circulant au niveau de la traverse du bourg d'Assier. Source : Photographies ADR



Vue de la traverse du bourg d'Assier. Source : Photographies ADR

La question des mobilités à Assier se focalise aujourd'hui sur la gestion du trafic routier, l'importance de la part liée au poids lourds dont de forts gabarits. S'il ne revient pas à la seule municipalité ; ni à cette étude d'agir directement sur la réduction de ce trafic, le plan guide cherchera à améliorer sa cohabitation avec des mobilités actives (piétons et vélos) qui restent à conforter et développer. En effet, une des conséquences du sentiment d'insécurité induit par le passage de poids lourds au niveau de la traverse est le choix des usagers des commerces et services de stationner au plus proche pour ne pas à avoir à marcher. Cela se traduit par des véhicules garés sur les trottoirs qui, in fine, créent un danger réel pour les piétons. Cette partie du diagnostic s'attache alors à décrire objectivement les conditions de la traverse du bourg mais s'attache aussi aux enjeux de circulation à échelle plus large. Une partie est dédiée à la gare et une dernière aux mobilités actives.

En amont de l'étude, une réunion a eu lieu le 19 juillet 2021 au sujet de la traverse du bourg et réunissait les élus de la commune, le Grand Figeac, le CAUE, le SDAIL et le STR du CD46. Un comptage a été réalisé suite à cette réunion qui a aussi acté le lancement de la présente étude.

1. La traverse du bourg

La traverse d'Assier a vu son trafic accentué d'avril à octobre. Il existe un consensus au sein de la population de la commune sur le fait que les camions de transit n'apportent rien au bourg mais constituent une forte nuisance. Cela est notamment perceptible depuis la terrasse du restaurant l'Assierois. Ce sont les voitures qui passent et les gens qui s'arrêtent dans les commerces, sur la route du travail, qui participent à la vitalité du bourg.

Une des causes du trafic de poids lourds serait que les camions sortent de l'autoroute à Martel, évitent la traversée de Figeac et la section à péage de l'autoroute. Tous les véhicules du Ségala récupèrent ainsi la bretelle de contournement de Figeac. Quelles que soient les causes et le volume du trafic des poids lourds, cette étude considère qu'il faudra toujours composer avec un flux minimum lié à la desserte locale et à l'activité d'entreprises locales (exemple de la Société de Travaux Agricoles et Public basée à Livernon et de sa carrière).

Une des problématiques propres à la traverse est l'offre en stationnement à proximité directe des commerces. Cette question est fortement liée au sentiment d'insécurité qui rend moins acceptable de se garer à distance (même faible) et de rejoindre un commerce à pied. Cette problématique concerne donc les commerces situés sur la traverse : épicerie, boucherie, pharmacie... La question des stationnements « sauvages » sur les trottoirs à proximité de ces commerces aggrave la situation en amenant les piétons à marcher sur la route et les véhicules à se déporter en plein milieu de la voie. Le pincement au niveau de l'église constitue un point de danger pour les piétons, mais pas uniquement. La couverture en métal présente sur un des redents de l'église porte les signes de collisions avec des camions qui « tapent » donc littéralement l'église.

Le giratoire temporaire aménagé au niveau du foirail n'est pas respecté et manque à faire ralentir les véhicules.

Le système de chicanes dit « écluse » entre le passage à niveau et la boulangerie ne fonctionne pas non plus du fait de la grande visibilité offerte par la configuration en ligne droite de la départementale qui amène les véhicules à anticiper les obstacles en roulant au milieu de la voie et en ne ralentissant que très peu.

2. La gare : un atout précieux à renforcer

La gare est située à proximité directe du cœur de bourg (700m de l'église) et constitue un atout majeur pour la commune. La ligne dessert Paris, Brive, et Rodez. Le train de nuit est notamment utilisé pour rejoindre Paris et notamment par des personnes qui partent pour la semaine ou du moins plusieurs jours. Il part vers minuit pour arriver à Paris à 7h du matin. Dans l'autre sens, il revient à Assier vers 5h du matin.

L'enquête de terrain a permis de souligner l'importance de la gare dans la trajectoire résidentielle de résidents récemment arrivés à Assier comme déjà ici depuis plus de vingt ans. Il s'agit donc d'un phénomène ancien qui regagne en vitalité du fait de la nouvelle conjoncture propice au développement du télétravail. Les habitants soulignent l'intérêt de pouvoir se rendre « à pied » via le train depuis chez soi au centre-ville de Toulouse, avec un changement.

La gare ne représente plus localement qu'un unique emploi (guichet) mais de nombreux employés de la SNCF ont fait le choix d'habiter Assier et y sont aujourd'hui retraités. Plusieurs d'entre eux sont investis pour la commune en tant qu'élus et/ou membre de l'association locale pour la défense des services publics.

3. Pratique du vélo

La pratique du vélo reste peu développée à Assier malgré les faibles distances qui séparent les zones résidentielles du cœur de bourg avec ses commerces, services et équipements. Cela est notamment due à la dangerosité de certaines voies (cf. chapitre dédié aux liaisons avec les zones résidentielles). Il existe peu d'aménagements pour favoriser l'usage du vélo : pistes cyclables, rangements à vélo devant les commerces, abris sécurisés au niveau de la gare. Le plan guide pourra donc comprendre des préconisations visant à améliorer cette situation.

L'axe Sonac-Saint-Simon est identifié comme utilisé par des cyclistes qui viennent travailler.

4. Autres moyens de transport

Assier est desservi par un Bus LiO (Région) dont la ligne rejoint Figeac-Cambes-Livernon-Assier. Ce bus est notamment utilisé par des lycéens et des personnes qui vont travailler à Figeac. Il fait 5 aller-retours par jour.

Il n'existe pas d'aire de covoiturage à Assier. Les gens s'organisent spontanément entre eux, surtout entre collègues car beaucoup de gens travaillent à Figeac. La municipalité est cependant intéressée par l'idée d'utiliser l'application de la mairie pour faire la promotion du covoiturage et faciliter la rencontre de potentiels covoitureurs. Le plan guide pourra inclure des préconisations relatives au déploiement d'aires de covoiturage pour anticiper le potentiel développement de cette pratique.

MOBILITES

Bilan et hypothèses de projet

La traverse du bourg constitue un atout comme un problème pour la commune. Cette ambivalence est due à la faible largeur de la rue qui génère une proximité des véhicules avec les piétons, sur une portion, et, au contraire, au caractère très ouvert et rectiligne d'une autre portion qui entraîne une accélération des véhicules qu'il s'agit alors de faire ralentir. Les dispositifs actuels pour répondre à ces problématiques (barrières sur la partie étroite, écluses sur la partie rectiligne) ne suffisent pas. Le plan guide devra donc apporter des solutions concrètes à cette double problématique.

Les extensions urbaines successives ont conduit à un éloignement d'une part importante des habitations du coeur de bourg. Celles-ci y sont reliées par des rues perçues comme des routes par les automobilistes. Il existe un fort enjeu à faire ralentir les véhicules sur ces rues, voire de proposer des cheminements sécurisés pour les mobilités actives quand la largeur de l'espace public le permet.

La gare apparaît comme un atout déterminant de la commune dont il convient de souligner l'importance.

VII. ANALYSE DES ESPACES PUBLICS

1. Appréciation générale des espaces publics

1.1 - Nature des sols

Les espaces publics d'Assier sont aujourd'hui peu aménagés. Il en résulte une prédominance de l'enrobé comme revêtement de surface pour les différentes rues et places. La traverse a fait l'objet d'aménagement dans les années 1990 qui comprend des caniveaux et bordures en béton teinté et des trottoirs en béton désactivé. La place devant la mairie a été aménagée en même temps que la salle des fêtes, en 2000, avec un sol en béton désactivé.

Les aménagements extérieurs récents au niveau du local aménagé par la mairie pour accueillir une boulangerie sont réalisés intégralement en enrobé. Les abords du local qui accueillent la nouvelle brasserie restent à concevoir puis à réaliser.

A compléter avec différents revêtements de sols observés et focus sur travaux récents ou relativement récents.

1.2 - Place du végétal dans l'espace public

La commune dispose d'un important patrimoine arboré. Certaines figures sont particulièrement marquantes et caractérisent fortement l'espace public :

- Mail de marronniers dans le square à l'entrée du bourg
- Ensemble de tilleuls, marronniers, platanes, érables sur le foirail
- Mail de marronniers sur l'ancien cimetière derrière l'église

Ces espaces très extensifs présentent une forte qualité spatiale tout en nécessitant un entretien relativement limité (tonte ou fauche). Par ailleurs, ces espaces ombragés permettent d'accueillir des usages extérieurs, même par temps chaud, en été.

L'aménagement du parvis de l'église fait figure d'exception : un jardin « à la française » y a été aménagé. Ce jardin ne respecte pas le caractère rural du foirail et fait perdre de la force et de la lisibilité à cet espace.

Par ailleurs, des arbres isolés sont remarquables et méritent d'être répertoriés, préservés et valorisés : aux abords de la mairie, des bassins, et au sud du foirail.

Il est à noter la présence de quelques frontages plantés dans le centre-bourg. Cette pratique, qui apporte beaucoup de valeur ajoutée à l'espace public, pourrait être encouragée et se généraliser dans les rues du centre-ancien.



Vue d'un frontage investi par les habitants par la mise en place de plantes. Source : Photographies ADR



Placette des marronniers à l'entrée du bourg d'Assier. Source : Photographies ADR



Exemple d'aménagement actuel où l'enrobé prédomine dans le coeur de bourg d'Assier. Source : Photographies ADR



Exemple d'aménagement actuel où l'enrobé prédomine dans le coeur de bourg d'Assier. Source : Photographies ADR

2. Enjeux des différents secteurs de la commune

L'analyse urbaine d'Assier permet d'identifier plusieurs polarités (ou secteurs) au sein de la commune. Le plan guide pour les espaces publics s'intéressera aux enjeux propres à chacun de ces secteurs mais aussi à la qualité de leurs liaisons.

2.1 - Le cœur historique

Comme cela a été décrit dans la partie du diagnostic relative à l'histoire d'Assier et au développement de son urbanisation, le cœur historique d'Assier a fortement évolué et ce terme peut aujourd'hui être attribué au périmètre qui inclut le château, la halle, l'église, et le noyau d'habitation dont la localisation correspond au germe historique de la commune. En l'état actuel, le diagnostic sépare trois sous-secteurs au sein du cœur historique qui sont le secteur du château, le secteur de la halle, et le segment central de la traverse du bourg qui comprend les commerces.

A. Secteur du Château

Le château constitue un des principaux éléments du patrimoine bâti d'Assier et mérite d'être mieux mis en valeur. Il s'agit d'un enjeu de signalétique et de communication mais aussi d'aménagement de ses abords. En effet, côté nord, l'espace public entre le château et les habitations riveraines n'est pas aménagé et une vaste surface en enrobé s'étend depuis les maisons et vient mourir dans la pelouse qui ceinture le château. Les quelques robiniers au milieu de cette pelouse ne sont que de faible intérêt paysager et gagneraient à être remplacés par une figure arborée à la hauteur de la richesse patrimoniale de ce site. Un point d'apport volontaire est actuellement installé dans cette pelouse et gagnerait à être relocalisé.

Du côté des maisons, des plantes installées par les habitants témoignent d'une volonté d'aménagement et d'appropriation de l'espace public qu'il serait intéressant d'encourager en délimitant de véritables terrasses et en permettant de planter en pleine terre. La délimitation entre ces « frontages » et le reste de l'espace public pourra prendre la forme d'une limite rectiligne qui dialoguerait avec le muret présent en face du bâtiment de la mairie.

Le stationnement devra être organisé à l'échelle de cette place pour être mieux intégré et permettre de délimiter la part de l'espace public dédiée à la voiture dont à la circulation. La largeur de voirie pourra aussi évoluer en fonction du plan de circulation et de l'organisation du stationnement.

Devant la façade Est du château, la vaste esplanade enherbée est propriété des monuments historiques et reste accessible depuis la rue, y compris aux véhicules. Cet espace dit « parvis du château » gagnera à être valorisé, préservé du stationnement sauvage, mais surtout à être aménagé de manière qui fasse sens au regard de l'histoire du site. Cela nécessite un dialogue avec les services des monuments historiques.

Il est à noter qu'une offre de stationnement quantitative reste à organiser au sein de ce secteur ou à proximité pour répondre aux besoins liés à la salle polyvalente (nombreuses activités en semaine, pour une vingtaine de personnes, et grands événements ponctuels pour une jauge maximale de 200 personnes).

B. Secteur de la Halle

Cette partie du cœur de bourg est animée toute l'année du fait de la présence d'un café, d'un espace où les habitants jouent à la pétanque, mais aussi de l'accueil hebdomadaire d'un camion à pizza. La placette en triangle au sud de la halle est encombrée par le stationnement qui ne rend pas perceptible son existence, ni la présence d'une fontaine. La multiplication des barreaux circulés autour de la halle ne participe pas à conforter ce secteur comme une polarité centrale de la vie du bourg.

Il est à noter que le terrain arboré qui sert de terrain de pétanque correspond à l'ancien cimetière qui a été déménagé mais dont une partie reste enterrée. Par prudence vis-à-vis de potentiels enjeux archéologiques, il est préférable de ne pas envisager des aménagements qui nécessitent de creuser sur ce site.

C. Segment central de la Traverse

La partie de la traverse qui s'étend de la rue du Ruisseau au restaurant l'Assierions constitue la partie la plus "urbaine" de la traverse, avec un profil relativement étroit et la présence d'un front bâti relativement continu sur au moins une de ses rives. Ce segment central de la traverse dispose des qualités et inconvénients de la traverse de bourg type : un certain dynamisme commercial lié au flux de voitures (ici boucherie et épicerie), des services qui s'implantent aussi pour capter ce flux (ici poste et pharmacie), mais un réel problème de sécurisation des cheminements piétons du fait de l'étroitesse de la rue et du passage de véhicules de gabarits importants.

Le plan guide ne pourra pas apporter de solutions à cette situation qui a déjà fait l'objet d'aménagements : mise en place de potelets et aménagement de trottoirs à niveau pour permettre le croisement de véhicules de largeurs importantes. Pour autant, il y a un enjeu à offrir une offre en stationnement complémentaire à proximité des commerces pour les personnes les moins mobiles.

Enfin, la liaison entre l'EHPAD et la traverse est identifiée comme dangereuse pour les piétons. Le plan guide comprend des propositions de cheminements pour les différents publics (PMR et autres) afin de répondre à cette situation.

2.2 - Les bassins et leurs abords

A. Un espace d'accueil des visiteurs

Le parking à proximité des bassins a vocation à être agrandi mais aussi mieux indiqué pour constituer une véritable porte d'entrée dans le bourg d'Assier pour les visiteurs. Cette extension devra cependant se faire en préservant les qualités paysagères du site. L'aménagement du parking visiteur comme lieu d'accueil nécessite de définir les éléments de signalétiques et d'informations qui y seront déployés. Le Parc Naturel Régional est en charge du déploiement de cette signalétique.

Un cheminement pourra être aménagé pour relier le parking visiteur au cœur de bourg en longeant les étangs. Ce parcours gagne à être aménagé comme un véritable circuit d'interprétation qui se prolonge ensuite dans le centre bourg historique. Cette séquence de découverte du bourg offre aussi une vue intéressante de la silhouette du bourg. Ce circuit d'interprétation pourrait s'attacher à l'eau, et au patrimoine naturel comme bâti. La source est un petit élément de patrimoine qui mérite d'être mis en valeur. Un projet de plantation est en cours le long de ce futur cheminement, auquel participe le CFA et la fédération de chasse qui fournit des plantations.

Ce cheminement sera aménagé pour être accessible à tous car la topographie le permet. Cela crée l'opportunité d'offrir un parcours qui gagne alors à être relié à l'EHPAD.

B. Un parc de loisirs à fort enjeux paysagers et écologiques

Les abords des bassins constituent un vaste parc qui a déjà pour parti été aménagé avec un parcours sportif. Des jeux pour enfants sont actuellement installés dans le bosquet attenant (placette des marronniers) au parking visiteur. Des pêcheurs s'installent régulièrement le long des bassins. Tout cela participe à faire des bassins un parc de loisirs en germe que le plan guide vient consolider.

2.3 - Le secteur de l'EHPAD et du camping

L'EHPAD va faire l'objet d'un projet de requalification et d'extension afin d'améliorer les conditions de travail du personnel. Ces travaux ne modifieront pas la capacité d'hébergement de cet équipement. Le projet n'a pas d'incidence sur les espaces extérieurs et ne comprend pas de projet d'aménagement des espaces extérieurs.

Le principal enjeu pour les espaces publics de ce secteur consiste à aménager un parcours accessible et confortable pour tous les publics, dont les résidents de l'EHPAD. La rue qui relie l'EHPAD à la traverse est étroite et ne permet pas le croisement de véhicules, le trottoir est de très faible largeur ou inexistant. Le plan de circulation comme l'aménagement de cette rue proposé dans le plan guide permettent de sécuriser les piétons.

Le camping va être partiellement transformé en camping car park.

2.4 - Le pôle culturel et social et la rue de la Pierre levée

Les problématiques sur ce secteur se concentrent sur la gestion du stationnement et la sécurisation des parcours piétons et cyclistes. L'évolution de ce secteur est conditionnée par l'acquisition de la parcelle 000 H 809. Le plan guide inclut une réflexion pour l'ensemble de ce secteur et sa liaison au cœur de bourg.

2.5 - Le Foirail

Le foirail est une des pièces centrales du bourg d'Assier et constitue une des principales images de la commune pour ceux qui la traversent. Les enjeux liés à l'aménagement de cet espace sont nombreux car il s'agit d'un grand carrefour entre plusieurs départementales, d'un espace polyvalent qui accueille le marché et de nombreux événements, de surfaces où stationner, d'un vaste espace ouvert et arboré à forts enjeux paysagers, et il comprend l'église d'Assier qui est un de ses monuments les plus importants. Le foirail comprend aussi l'école en son centre et un restaurant (le Brin d'Assier) qui participe fortement à l'animation de la commune. Le plan guide devra donc répondre aux différents enjeux d'image et de fonctionnalité de ce grand espace en cherchant à restaurer son caractère unitaire et rural d'origine.

A. Simplification et modification du plan de circulation

Un des premiers enjeux au niveau du foirail est de réduire les surfaces de voiries en supprimant des voies non nécessaires. La dangerosité de la départementale qui longe l'école invite à étudier une modification de son tracé. Il s'agit aussi de repenser le plan de circulation et le giratoire en concertation avec les services du département pour tendre vers un aménagement moins routier. Ces simplifications viseront à rationaliser la circulation pour libérer de la place pour d'autres usages et aménagements. Le cheminement des piétons pourra alors se faire sur des espaces dédiés et ne pas être traité comme secondaire. L'emplacement de l'arrêt de bus pourra être modifié en cohérence avec le projet d'aménagement global. La question du mobilier urbain comme des bancs, bornes électriques, abris vélo, et autres sera intégrée dans un second temps.

B. Organisation du stationnement et des surfaces capables

Le stationnement se fait librement sur les surfaces capables de l'accueillir et n'est pas aujourd'hui organisé au niveau du foirail. Il en résulte le sentiment que le foirail est un vaste parking où les voitures peuvent librement circuler et stationner. Le piéton chemine alors au milieu d'un vaste espace où la voiture est omniprésente. Un des enjeux consiste donc à organiser le stationnement pour « ranger » les véhicules, optimiser le nombre de places, et libérer de la place pour d'autres usages et aménagements. La création de poches de stationnement intégrera les besoins actuels du cimetière et du restaurant, tout en cherchant à proposer une offre en stationnement quantitative à proximité du cœur de bourg (secteur halle) et des équipements publics (pôle de service autour de la médiathèque). Les surfaces capables qui accueillent le marché, des chapiteaux et la foire sont fortement polyvalentes et peuvent aussi servir à stationner. Le plan guide intègre pleinement cette polyvalence du foirail en proposant des surfaces aux dimensions, revêtements et nivellement adaptés.

C. Requalification paysagère

La requalification paysagère du foirail s'appuie sur les modifications précédemment listées pour restaurer son caractère unitaire tout en répondant à différents enjeux fonctionnels. La question des plantations est centrale dans cette requalification et devra s'appuyer sur un diagnostic préalable des arbres existants. L'emplacement actuel du monument aux morts, à proximité de la départementale, ne participe pas à sa mise à valeur et ne permet pas de tenir les cérémonies dans de bonnes conditions. Son déplacement pourra donc être étudié. L'ancien abreuvoir situé au cœur du foirail n'est plus étanche et était historiquement alimenté par les eaux de ruissellement. Le plan guide comprend des préconisations pour son devenir. Une réflexion globale sera menée sur la gestion des eaux au niveau du foirail et pourra intégrer l'abreuvoir comme une de ses composantes. Le pont bascule, installé en 1989, est encore utilisé mais est régulièrement inondé. Le plan guide pourra inclure des préconisations pour une meilleure gestion des eaux à proximité.

2.6 - Le secteur de la boulangerie et de la brasserie

A. Abords de la brasserie

Le rez-de-chaussée de l'ancien garage réhabilité par la commune comme local commercial accueille une nouvelle brasserie qui propose une offre de restauration sur place (42 couverts). Une boulangerie est aménagée dans un local à l'étage, qui donne directement sur la traverse du bourg. Les aménagements extérieurs autour de la brasserie restent à faire : terrasse, jardin, et organisation du stationnement. Le plan guide inclut donc une proposition d'aménagement pour ce secteur.

La question se pose du devenir des box non étanches présents à côté du bâtiment. L'espace extérieur devant le bâtiment constitue un potentiel jardin et/ou terrasse. Un des enjeux consiste à mieux relier les extérieurs de la brasserie au niveau supérieur qui comprend la boulangerie et son parking. Le passage à l'arrière de la brasserie est aujourd'hui peu qualitatif.

La parcelle en face de la brasserie est constructible et comprend aujourd'hui une simple plateforme qui accueillait un bâtiment agricole qui a été démonté.

B. Segment de la traverse aux abords de la boulangerie

Un petit parking a été emménagé en enrobé au-devant et à côté de la brasserie (au-dessus des box). Ce parking n'est pas toujours suffisant lors de certaine période de la journée où les véhicules stationnent le long de la départementale. Cette situation résulte du caractère « isolé » de la boulangerie ou plus précisément de la faiblesse des liaisons piétonnes avec le foirail qui constitue une zone de stationnement importante sur le plan quantitatif. Le plan guide vise alors à intégrer le secteur de la boulangerie et de la brasserie dans un ensemble cohérent qui pourrait se lire comme une extension du foirail.

La circulation des piétons le long de la traverse au niveau de la boulangerie n'est pas sécurisée, et ce encore moins par la suite, jusqu'après le passage à niveau. Le plan guide propose l'aménagement d'un trottoir confortable sur la longueur de ce segment.

2.7 - Le secteur de la gare et de la zone artisanale

A. Abords de la gare

Le secteur de la gare d'Assier gagne à être considéré comme un quartier du bourg à part entière et non seulement comme une infrastructure de mobilité à laquelle serait adossée une offre en stationnement. En effet, plusieurs commerces sont situés à proximité directe de la gare dont un restaurant qui fonctionne aussi en lien avec la zone artisanale et la zone d'activité. Enfin, ce secteur est situé à proximité du foirail et s'inscrit le long d'un potentiel circuit de promenade à l'échelle du cœur de bourg, autour de la doline au milieu de laquelle est installée le cimetière.

Le secteur de la gare comprend les locaux d'un maître d'œuvre spécialisé en écoconstruction et rénovation du patrimoine. Ce lieu sert aussi de centre de formation dans ces domaines.

Un coiffeur est présent en face de la gare, à côté du restaurant.

Le secteur de la gare comprend un petit jardin et un ancien château d'eau qui gagneraient à être valorisés et intégrés dans un projet global. Le rôle du château d'eau est présenté dans la partie du diagnostic lié à l'hydrologie qui rappelle que cette infrastructure est reliée aux bassins aménagés à l'entrée nord du bourg.

Le caractère désorganisé du stationnement le long de la rue qui longe la gare est problématique car il nuit à la circulation et amène les véhicules à slalomer sur une voie qui est de surcroît partagée avec les piétons. L'amélioration de l'organisation du stationnement aux abords de la gare pourra passer, en entre autres, par une stratégie différenciée pour les stationnements de longue durée lié à ceux qui prennent le train pour des séjours de plusieurs jours.

Il a été noté que le carrefour de la rue la gare avec la départementale était identifié comme dangereux. Le plan guide comprend une proposition de modification du plan de circulation qui permet de répondre à cette problématique. Un aménagement spécifique est dessiné.

B. La zone artisanale du Bouyssounet

La zone artisanale gagnerait à être plus directement reliée à la départementale D653 pour réduire le trafic au niveau du quartier de la gare. La municipalité a déjà identifié, comme cela est lisible sur le plan ci-contre, un tracé pour l'aménagement d'une nouvelle voirie. Le plan guide complète cette proposition.

La zone artisanale ne semble pas nécessiter faire l'objet d'autres aménagements. Elle compte peu d'enjeux de requalification des espaces publics du fait de ses usages. Les déplacements s'y font principalement en véhicule. Une requalification de la rue de la gare comme du segment de la D92 qui rejoint l'école au passage à niveau (ici appelée rue des murets) pourrait néanmoins favoriser la marche et le vélo.

La question de la nécessaire rectification du périmètre de la zone d'activité a bien été notée.

3. Les liaisons avec les zones résidentielles

Le modèle de développement urbain d'Assier des dernières décennies a conduit à une multiplication des extensions urbaines dans diverses directions. Il en résulte la création de zones résidentielles relativement éloignées du cœur de bourg. Les liaisons entre ces polarités résidentielles et le cœur de bourg sont identifiées comme dangereuses pour les piétons, les vélos, et encore plus pour les enfants.

3.1 - Segment de la D92 entre le foirail et le passage à niveau

Cette rue que l'on pourrait nommer « rue des murets » présente un fort potentiel paysager du fait de la présence de murs et murets en pierre qui clôturent les habitations et terrains qui la bordent. Cette rue est cependant plutôt utilisée comme une route, avec des témoignages qui concordent pour constater des vitesses importantes des véhicules et une certaine dangerosité pour les piétons et cyclistes, notamment en certains points. La présence de virage où la visibilité est faible du fait de la présence de haies importantes ou du relief participe en effet à la dangerosité de cette voie. Enfin, cette départementale dessert la zone d'activité ce qui amène des poids lourds à l'emprunter. Le plan guide inclut des préconisations pour sécuriser les piétons et cyclistes, inciter les véhicules à ralentir, et valoriser les qualités paysagères de cette rue. Surtout, la proposition de modifier le tracé de la départementale permettra d'interdire le trafic de cette voie aux gros véhicules et réduire considérablement la circulation.

3.2 - Segment de la D11 de la halle et son prolongement

Le segment de la D11 reliant la halle au carrefour avec la rue de la Doline, puis son prolongement par la rue de Lavalade présente des enjeux importants en termes de circulations douces et de sécurité.

Ces rues, desservant de nombreuses habitations et une des extensions récentes du bourg (le lotissement de Lavalade), sont très empruntées par les voitures, pour des trajets quotidiens. La vitesse y est relativement élevée. Le profil de ces rues est étroit, souvent délimité, de part et d'autre par des murets de pierre sèche. Légèrement sinueuses et fortement cadrées par le bâti, la visibilité n'y est pas très bonne, rendant certains carrefours dangereux (sortie rue de la Doline et rue du Cloup).

ANALYSE DES ESPACES PUBLICS

Bilan et hypothèses de projet

L'analyse des espaces publics renseigne directement l'élaboration du plan guide qui répondra aux enjeux identifiés secteurs par secteurs tout en garantissant une cohérence globale de l'ensemble (plan de circulation, stratégie relative au stationnement, palette des matériaux, etc).

La signalétique et l'ensemble des enjeux techniques rapportés (gestion des déchets, éclairage) seront traités une fois établie cette stratégie globale d'ensemble mais ne seront pas absents au moment de son élaboration.

La requalification des espaces publics fera l'objet d'un dialogue avec les services du patrimoine afin de valider la stratégie d'ensemble et la palette des matériaux.

